

1^{ère} partie

Le cadre de l'étude

Cette première partie a pour objectif de présenter les différents contextes dans lesquels va se dérouler notre étude. Il s'agit donc dans un premier temps de situer la province de Gaule Belgique, territoire administratif antique, tant d'un point de vue géographique qu'historique, et plus précisément, dans les frontières de celle-ci, les régions actuelles de la Lorraine et du Nord-Pas-de-Calais qui retiendront toute notre attention. Le cadre chronologique est fixé aux trois premiers siècles après J.-C., période historique caractérisée dans le domaine funéraire par la pratique de la crémation. Nous parlons ici de la Gaule Belgique mais nous devrions préciser qu'il s'agit de la Gaule Belgique rurale. La caractérisation des sites archéologiques funéraires selon la distinction urbain/rural n'est pas toujours aisée, nous tenterons cependant d'y parvenir ; avant toute chose, il est nécessaire de définir ce que l'on entend par rural. Par ailleurs, ce vaste sujet a fait l'objet d'un certain nombre de recherches, parfois dans des contextes un peu différents, et notre travail s'inscrit dans la continuité de celui de nos prédécesseurs, et en particulier l'un d'entre eux, A. Van Doorselaer, qui a travaillé sur une aire géographique qui coïncide en partie avec la nôtre. Nous reviendrons donc sur l'aspect historiographique du sujet. Enfin, dans un dernier chapitre nous aborderons les pratiques funéraires à proprement parler, et en particulier celle de la crémation. Il nous a en effet semblé opportun de faire un rappel du contexte dans lequel elle s'inscrit, puisqu'elle s'oppose en partie à l'inhumation qui bien que largement minoritaire reste cependant présente tout au long de ces trois siècles.

Chapitre 1 : contexte géographique, historique et chronologique

Le territoire antique de Gaule Belgique s'est avéré particulièrement vaste et difficilement gérable pour l'objet de notre étude. Il a donc semblé préférable de sélectionner des zones d'étude plus réduites permettant d'obtenir un premier échantillon représentatif de ce vaste territoire. Le choix de travailler sur les régions Lorraine et Nord-Pas-de-Calais a été en grande partie motivé par la possibilité d'étudier des ensembles funéraires fouillés récemment, dans le cadre d'opérations d'archéologie préventive et selon un même protocole d'étude. Des recherches sur les pratiques funéraires gallo-romaines sont, par ailleurs, menées sur les régions Champagne-Ardenne et Picardie, en particulier sous l'impulsion de L. Bonnabel et I. Le Goff. Un projet collectif de recherches sur les ensembles funéraires ruraux en Champagne est également en cours (dirigé par C. Paresys), et complétera ainsi les résultats obtenus pour les deux régions concernées ici. Par ailleurs, un ouvrage récent présente les résultats obtenus principalement sur six sites funéraires¹ de Champagne, de l'âge du Fer et de l'époque gallo-romaine, en les intégrant plus largement dans le contexte régional environnant (Stead *et al.* 2006).

La possibilité de travailler sur ces régions s'est donc imposée et nous a permis d'entrevoir des aspects différents et similaires entre elles deux ; elles constituent les fondements de notre étude synthétique et nous permettront de faire ressortir les grandes problématiques inhérentes aux sites funéraires de Gaule Belgique.

Une grande partie de ce travail - notamment l'inventaire des sites ruraux - a été menée à partir des régions françaises actuelles, et ce afin de faciliter la réalisation de l'inventaire et le traitement des données (rapports de fouille, CAG, BSR...). Nous tenterons néanmoins de présenter autant que possible une vision proche de la réalité de l'époque considérée, en gardant à l'esprit le découpage administratif antique.

1. La Gaule Belgique

1.1 Avant la conquête

La notion de Gaule Belgique remonte aux textes antiques et en particulier à César, et correspond alors à un territoire homogène vis-à-vis de la Gaule Celtique et de l'Aquitaine. Cependant, il semble que les Belges, au sens ethnique du terme, soient venus s'installer dans cette région vers le III^{ème} siècle avant J.-C. (Fichtl 1994, p. 8). Ils seront rejoints par des populations d'outre-Rhin (entre autres les Cimbres et les Teutons) et le territoire trouvera une certaine stabilité vers le I^{er} siècle avant J.-C.

A la fin de La Tène, la Belgique est limitée au sud par la Seine et la Marne, tandis qu'au nord et à l'est, ce serait le Rhin qui séparerait Gaulois et Germains (**Figure 1**). Jules César attribue parfois un rôle déterminant au Rhin en tant que frontière ethnique et politique. Toutefois, au vu des recherches archéologiques et historiques, il semble que cette frontière soit moins nette, et qu'il y ait

¹ Fouillés sur plusieurs années dans le cadre d'un programme débuté en 1971.

eu une culture dominante celtique. Il s'agirait alors plutôt d'une zone d'échanges et de mixité, voire d'un « no man's land » et non d'une limite linéaire (Fichtl 1994, p. 126 ; Delaplace, France 1995, p. 21).



Figure 1 - Découpage de la Gaule en 60 avant J.-C. (Delaplace, France 1995, p. 177)

La Gaule Belgique comme le reste de la Gaule est organisée en *civitates*. Ce terme d'origine latine est également utilisé pour la Gaule par César, bien qu'il ne reflète pas la même réalité que dans le monde romain. En Gaule, il s'agit d'une subdivision établie à partir des peuples et correspondant de ce fait à leur territoire respectif, tandis que dans le monde romain, la *civitas* est avant tout un découpage géographique établi à partir d'une capitale de cité : « *unité géographique de base de l'administration romaine, constituée d'une ville (urbs) et de son territoire (ager)* » (Ferdrière 2005, p. 420). C'est pourquoi il est délicat de cartographier précisément les limites des *civitates* gauloises : sur certaines cartes les auteurs actuels indiquent leur emplacement uniquement par leur nom sans tracer de limites territoriales (Figure 1).

Au I^{er} siècle avant J.-C., les différents peuples belges étaient alors les Calètes, les Ambiens, les Morins, les Ménépes, les Velliocasses, les Bellovaques, les Viromanduiens, les Atrébates, les Nerviens, les Meldes, les Suessions, les Rèmes, les Trévires, les Atuatiques et les Eburons. Si les Médiomatriques et les Leuques, apparaissent sur la carte présentée ci-dessus, leur appartenance à la Belgique ne semble pas encore certaine (Fichtl 2004, p. 54). Cela peut notamment être mis en relation par le fait que ces territoires se situent à la croisée de plusieurs aires d'influences : la Gaule du Centre-Est,

la Gaule Belgique et le domaine rhénan (Bonaventure 2010, vol. 1, p. 320-322).

Le Sud et le Nord de la Gaule n'ont pas subi de la même façon et en même temps la conquête romaine et ses conséquences. Le territoire de la Narbonnaise est l'une des premières régions conquise, même si cela se réalise de manière progressive. Dès 125 avant J.-C. l'influence romaine est présente politiquement, militairement et économiquement, et ce en partie grâce à la présence d'une alliée, la cité grecque de *Massalia* (Marseille). La colonie de Narbonne est fondée en 118 avant J.-C., il s'agit, après Carthage, de la deuxième colonie romaine fondée hors de la péninsule.

En revanche, à la fin de La Tène, la Gaule Belgique est encore bien loin de ressentir ces influences et de nombreuses disparités existent avec le reste de la Gaule (outre la langue et le peuplement). L'habitat de la région se caractérise par la présence de nombreux établissements dispersés (les *aedificia* de César) ou de *vici*. On trouve également des habitats de hauteur fortifiés, mais ils sont occupés irrégulièrement et on ne retrouve pas de centres de production artisanale comme cela peut être le cas dans les *oppida* du reste de la Gaule. Le monnayage est encore peu répandu, il participe plus d'un aspect social qu'économique, alors que dans le reste de la Gaule les frappes sont massives et que l'économie monétarisée se développe plus largement. La société conserve encore des règles « archaïques » : l'organisation en *pagi* et *civitates* est moins avancée que dans les autres régions, et la magistrature n'a pas encore trouvé sa place, les rois et chefs des clans traditionnels règnent sur les habitats de hauteur.

La Gaule Belgique conserve ses structures traditionnelles tout en étant marquée par les influences germaniques. Cependant, quelques différences régionales sont visibles : la partie méridionale et centrale de la Gaule Belgique est plus proche des évolutions connues dans le reste de la Gaule que le Nord et l'Est de la région (Goudineau 1990b, p. 143 ; Delaplace, France 1995, p. 22 ; Ferdière 2005, p. 112-113).

1.2 Après la conquête

Dès 57 avant J.-C., après une première tentative d'organisation de la *Gallia Comata* (Gaule Chevelue) retardée par la reprise des combats, César reprit cette procédure pour réduire la *Comata* à une seule province rattachée à l'empire romain et différenciée de la Gaule Transalpine, mais cependant composée des trois entités déjà reconnues au milieu du I^{er} siècle avant J.-C. Par la suite, Auguste puis Tibère mirent en place un découpage administratif plus complexe qui devait voir l'avènement des *Tres Galliae* (Aquitaine, Lyonnaise et Belgique)² créées en suivant le découpage ethnique existant auparavant, à savoir, les *Aquitani*, les *Celtae* et les *Belgae* (Bedon 1999, p. 68-72). Des discussions ont encore lieu sur la date précise de cette nouvelle territorialisation : 27 avant J.-C. ou 16-13 avant J.-C. (Goudineau 1990a, p. 160 ; Delaplace, France 1995, p. 49 ; Ferdière 2005, p. 93). Le territoire de la Narbonnaise, quant à lui, était déjà configuré du fait de la conquête plus ancienne de la Transalpine, bien que sa réelle dénomination en tant que province romaine (organisation administrative) ne se soit effectuée, semble-t-il, que vers 100 avant J.-C. (Hatt 1959, p. 39 ;

² A cette époque la Gaule Belgique comprend également les territoires des Helvètes, des Lingons, des Séquanes et des Tongres.

Delaplace, France 1995, p. 176 ; Ferdière 2005, p. 57-66).

Le choix du découpage géographique semble, dans certains cas, arbitraire et non le fait d'une logique géographique ou ethnique, en particulier en ce qui concerne la Lyonnaise qui s'étend de la pointe du Finistère au confluent du Rhône et de la Saône (**Figure 2**). Cette décision pourrait-elle répondre à l'adage « diviser pour mieux régner », théorie avancée par Hirschfeld en 1908 (Goudineau 1990a, p. 160). La thèse selon laquelle le partage territorial répond en effet à une volonté de séparer les peuples alliés est reprise par de nombreux auteurs, tandis que pour d'autres ce serait l'inverse : on réunit les peuples amis afin d'éviter les conflits (Jullian 1964b, p. 68).



Figure 2 - La Gaule au début du I^{er} siècle après J.-C. (Fichtl 2004, p. 9)

D'autre part, et bien que souvent remis en cause, Strabon ne décrivait pas le partage territorial de la même manière (Strabon, *Géographie*). D'après ses descriptions, le Nord-Ouest de la Gaule, jusqu'à la Bretagne actuelle, était compris dans le territoire de la Belgique et non dans celui de la Lyonnaise. Il est possible que cette division ait existé sur un court laps de temps, ce qui expliquerait que peu de textes la mentionnent (Goudineau 1990a, p. 168). Concernant le découpage géographique proposé par Strabon, S. Fichtl fait référence à un passage de la *Guerre des Gaules* de César où celui-ci mentionne l'existence de migrations belges vers la côte bretonne - probablement avant le début du I^{er} siècle avant J.-C. - et de liens étroits entre les peuples d'Armorique et les Belges (Fichtl 1994, p. 62-64), ce qui pourrait également expliquer cette distinction. Ch. Goudineau met en avant ces problèmes de cartographie liés à la connaissance approximative de la géographie par les auteurs de l'époque : les restitutions de carte d'après les descriptions antiques montrent un découpage plus géométrique qu'il ne l'est dans la réalité (**Figure 3**). Les limites de la *Comata* sont dictées par les fleuves et les montagnes, ce qui offre une vision simplifiée du territoire qui a pu conduire à une division elle aussi simplifiée : « *De fait, si l'on définit la Comata, ses limites sont : à l'Ouest, les Pyrénées ; au Nord, l'Océan ; au Sud les Cévennes, le cours du Rhône et les Alpes ; à l'Est, le Rhin.* » (Goudineau 1990a, p. 166).

Il semble que ce soit sous le règne de Tibère que la Gaule Belgique s'étende vers le nord et le nord-est du territoire, regroupant ainsi les régions proches du Rhin, tandis que la Lyonnaise est reléguée du Finistère à la capitale, *Lugdunum* (Goudineau 1990a, p. 168-169 ; Ferdière 2005, p. 136). La date de ces modifications territoriales semble correspondre au début de son règne (14-37). L'emprise de la Gaule Belgique fut agrandie avec l'intégration de peuples tels que les Séquanes, les Helvètes, les Lingons, les Tricasses, les Leuques, les Médiomatriques et les Trévires (Bedon 1999, p. 74). Ces modifications ont rééquilibré l'étendue géographique de chacune de ces régions (Ferdrière 2005, p.136). C'est probablement à ce moment que commença à se profiler le découpage des deux provinces de Germanie Inférieure et Supérieure (**Figure 4**) qui allaient se former véritablement sous Domitien (81-96) (Wightman 1985, p. 61 ; Goudineau 1990a, p. 168-169 ; Ferdière 2005, p. 138 et 183).

A l'époque julio-claudienne, la Gaule Belgique est constituée de dix-huit peuples, désormais *civitates*, puis après la réorganisation sous Domitien, elle n'en compte plus que douze (**Figure 5**). La capitale provinciale de la Gaule Belgique est *Durocortorum* (Reims), également chef-lieu de la cité des Rèmes. Pour des raisons juridiques les limites territoriales des *civitates* étaient probablement franches et connues, malheureusement nous ne possédons pas de documents administratifs antiques, les plus anciennes mentions remontant à l'époque médiévale. Ces dernières, associées à quelques mentions antiques, à des études toponymiques et à l'emplacement des bornes milliaires, permettent donc d'obtenir une vision globale de leur organisation.

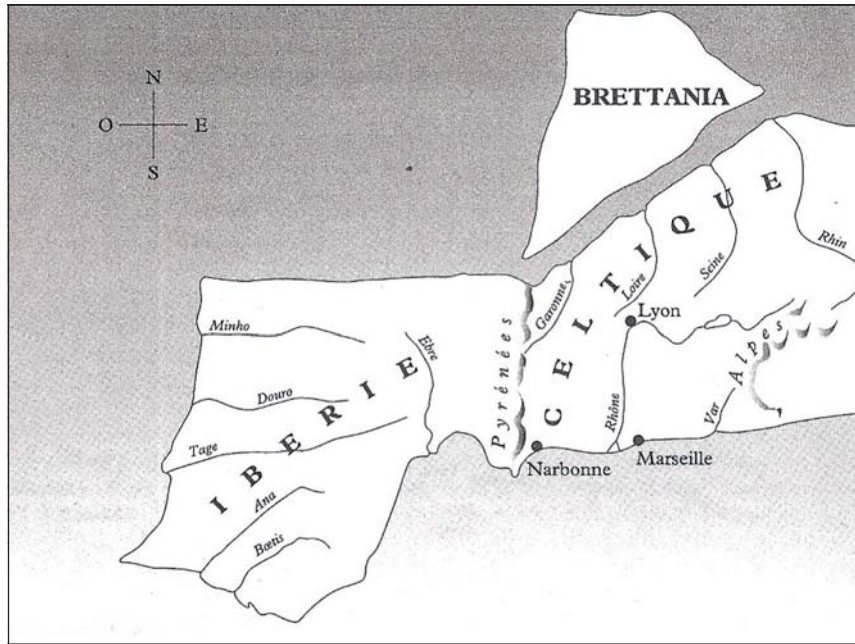


Figure 3 - Représentation de la Gaule selon les descriptions de Strabon (Delaplace, France 1995, p. 176)



Figure 4 - Les Trois Gaules, la Narbonnaise et les Germanies au II^{ème} siècle après J.-C. (Delaplace, France 1995, p. 178)

1er siècle avant	1er siècle après	II ^{ème} siècle après
Ambiens	Ambiens	Ambiens
Atrébates	Atrébates	Atrébates
Atuatuaques		
Bellovaques	Bellovaques	Bellovaques
Calètes		
Eburons		
	Helvètes	
Leuques	Leuques	Leuques
	Lingons	
Médiomatriques	Médiomatriques	Médiomatriques
Meldes	Meldes	
Ménapes	Ménapes	Ménapes
Morins	Morins	Morins
Nerviens	Nerviens	Nerviens
	Rauraques	
Rèmes	Rèmes	Rèmes
	Séquanes	
	Silvanectes	
Suessions	Suessions	Suessions
	Tongres	
Trévires	Trévires	Trévires
	Triboques	
	Tricasses	
Velliocasses		
Viromanduens	Viromanduens	Viromanduens

Figure 5 - Les peuples de la Gaule Belgique du I^{er} s. avt. au II^{ème} s. ap. J.-C. (d'après Bedon 1999)

2. L'évolution des cités gauloises : entre histoire et géographie

Afin d'appréhender ces régions d'un point de vue historique et géographique, il nous semble bon de faire un point historique sur la situation de ces peuples au moment de la conquête romaine. Pour cela, nous nous sommes naturellement tournée vers les textes antiques et particulièrement vers l'instigateur de cette conquête, Jules César. En outre, le rôle de chaque cité gauloise lors de cette invasion romaine a pu avoir des répercussions tant sur l'évolution du territoire que sur l'influence, plus ou moins importante et rapide, qu'a eu Rome sur le peuple conquis.

2.1 La Lorraine

Au Haut-Empire, la Lorraine actuelle était principalement occupée par les Leuques, dont la capitale était *Tullum* (Toul) et les Médiomatriques, dont la capitale était *Divodurum* (Metz), bien que l'extrême nord de la région fût également marqué par la présence des Trévires, avec pour capitale *Augusta Treverorum* (Trèves) (**Figure 6**). Le territoire leuque occupait le sud de la région :

le département des Vosges, ainsi que le sud de la Meuse et une grosse partie du sud de la Meurthe-et-Moselle. Il est limité à l'est par le massif vosgien qui forme une frontière naturelle avec les Raouques. Le territoire médiomatricque, quant à lui, se situait principalement sur l'actuel département de la Moselle et le Nord de la Meuse.

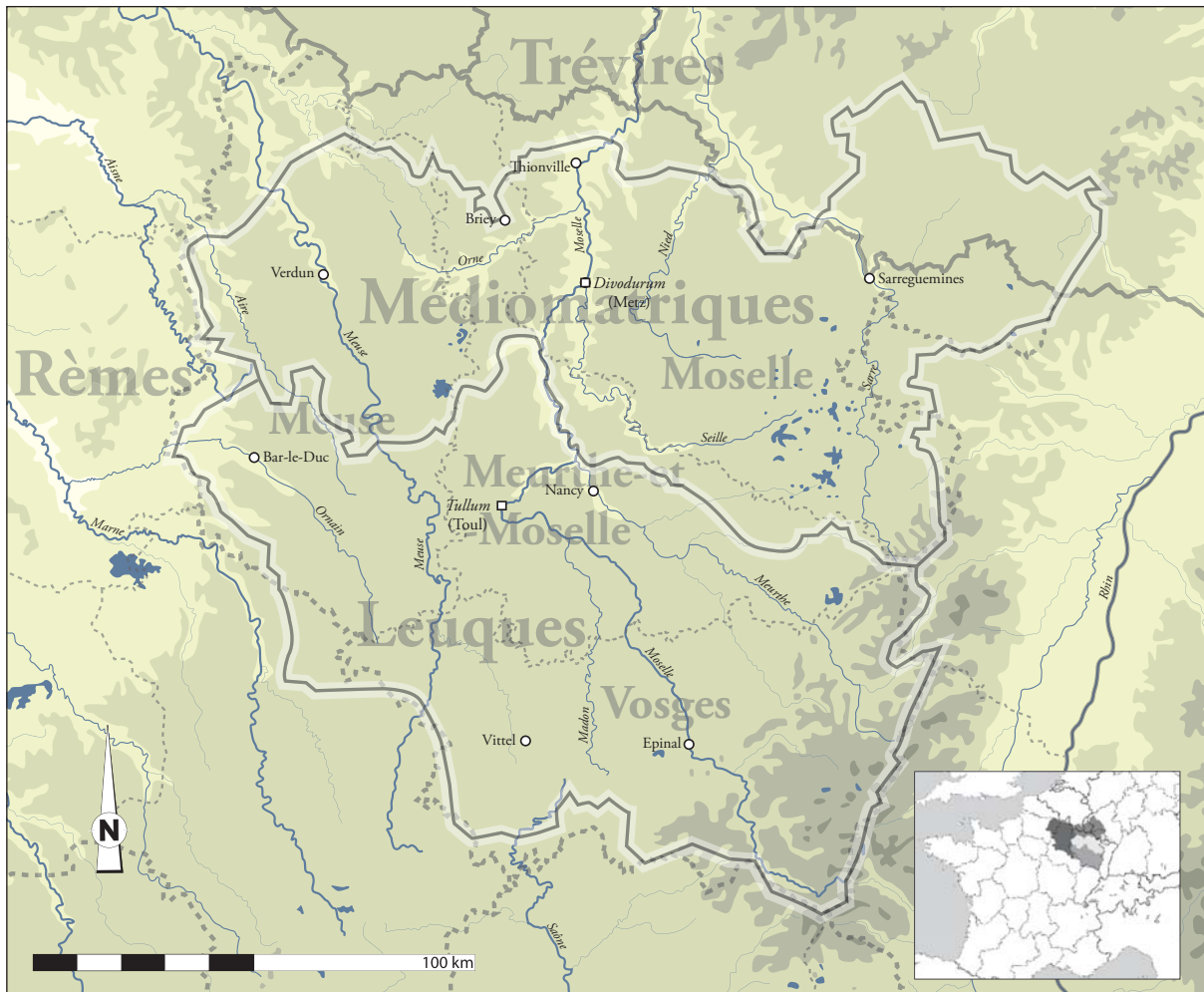


Figure 6 - Situation des cités antiques sur les limites territoriales de la Lorraine (fond de carte : B. Bonaventure ; vignette : C. Féliu ; ronds blancs : villes actuelles ; carrés blancs : capitales de cités antiques)

2.1.1 Les Leuques, les Médiomatricques et les Trévires dans la Guerre des Gaules

Les deux cités leuque et médiomatricque sont peu mentionnées par César. La seule mention concernant les Leuques tient à leurs ressources naturelles. Nous apprenons ainsi qu'ils approvisionnaient en blé les armées de César : « *Ce soin lui [César] appartient ; le blé sera fourni par les Séquanes, les Leuques, les Lingons ; déjà même il est mûr dans les campagnes.* » (César, *Guerre des Gaules*, I, 40). Leur attitude bienveillante envers Rome leur permettra d'obtenir par la suite le statut de cité pègrine. Ils ne prendront vraisemblablement pas part à la bataille d'Alésia lorsque l'armée de secours sera envoyée en renfort.

Les Médiomatricques sont mentionnés à propos d'une description du parcours de la Meuse et du Rhin (César, *Guerre des Gaules*, IV, 10), ainsi que de leur rôle lors de leur participation à l'armée

de secours envoyée à Alésia : « *Pendant que ces choses se passaient devant Alésia, les principaux de la Gaule, réunis en assemblée, avaient résolu, non d'appeler aux armes tous ceux qui étaient en état de les porter, comme le voulait Vercingétorix, mais d'exiger de chaque peuple un certain nombre d'hommes [...]. Il fut réglé que les divers états fourniraient, savoir [...] les Ambiens, les Médiomatrices, les Petrocorii, les Nerviens, les Morins, les Nitiobroges, chacun cinq mille [hommes]* » (César, *Guerre des Gaules*, VII, 75). Les Médiomatrices ne semblent jamais avoir été soumis directement aux Romains, cependant ils ne semblent pas non plus avoir participé aux divers soulèvements menés en Gaule entre - 58 et - 52.

En revanche, le rôle des Trévires a été beaucoup plus actif³. Ce peuple allié de Rome était réputé en particulier pour sa cavalerie, estimée comme la plus efficace de la Gaule, et qui servait de cavalerie auxiliaire à César. Ils prirent part à plusieurs batailles, telle celle de la Sambre en 57 avant J.-C. « *Cette nation est de beaucoup la plus puissante de toute la Gaule par sa cavalerie, et possède de nombreuses troupes de pied ; elle habite, comme nous l'avons dit plus haut, les bords du Rhin.* » (César, *Guerre des Gaules*, V, 3). Cependant, un vent de révolte naissant chez les Eburons puis repris entre autres par les Nerviens, se propagea également chez les Trévires ; mais leur chef, Indutiomarus, sera mis à mort au terme de la bataille du camp de Labiénus en 54 avant J.-C. « *À la nouvelle de cette déroute, les troupes réunies des Éburons et des Nerviens se retirent ; et César, après cet événement, vit la Gaule un peu plus tranquille.* » (César, *Guerre des Gaules*, V, 58). Plus tard, lors de la révolte de Vercingétorix en 52 avant J.-C., les Trévires ne prendront pas part aux conflits et resteront neutres, d'autres problèmes avec les Germains les retiennent sur leur territoire. Par la suite, sous Auguste, un rapprochement s'effectuera de manière plus forte entre les Romains et les Trévires, face à la menace permanente que représentent les Germains. Cela explique probablement le fait que la cité obtienne, par la suite, le statut de cité libre et que Trèves connaisse alors un développement extraordinaire (Fichtl 1994, p. 140).

2.1.2 Evolution et limites territoriales des cités

Les cités gallo-romaines héritent globalement des divisions territoriales déjà existantes à la fin de l'époque gauloise, bien que certaines d'entre elles disparaissent complètement (les Mandubiens par exemple) car intégrées à une cité plus importante (Ferdrière 2005, p. 141). De la même manière, certaines cités, comme celle des Trévires, voient leurs frontières fluctuer. Au I^{er} siècle avant J.-C., le territoire trévire fait partie de la Belgique et s'étend du Rhin à la Meuse, les limites septentrionales et orientales sont moins bien connues (Fichtl 1994, p. 129). Celui-ci subira de profonds changements lors de la réorganisation de la Gaule, au début du I^{er} siècle après J.-C., avec l'installation des Némètes et des Vangions sur la rive gauche du Rhin (cf. *supra* **Figure 2**), puis lors du découpage qui donnera le jour aux Germanies Supérieure et Inférieure (vers 84-85 après J.-C.) et qui réduira nettement l'emprise du territoire trévire. Le même phénomène s'opère pour le territoire médiomatricque, puisque la cité des Triboques s'installe également sur la rive gauche du Rhin et empiète sur la partie sud-est du territoire médiomatricque (actuellement le Bas-Rhin). D'après S. Fichtl (Fichtl

³ Ils sont mentionnés dans vingt-sept passages du récit de César.

2004, p. 58-59), les Triboques s'installent dans le troisième quart du I^{er} siècle avant J.-C., alors qu'A. Ferdière fait référence à l'année 12 avant J.-C. (Ferdière 2005, p. 95). Lors de la réorganisation de la Gaule sous Auguste et la création des Germanies, « *le territoire médiomatricque est coupé en deux, leur ancienne partie occidentale devient la civitas des Médiomatricques avec Metz comme chef-lieu, tandis que la partie orientale constitue la civitas des Triboques dont le chef-lieu est Brumath.* » (Fichtl 2004, p. 59). En revanche, le territoire leuque ne semble pas subir de modifications notoires après la conquête (Burnand 1990, p. 3 ; Freyssinet 2007, p. 57).

Diverses discussions ont lieu sur les méthodes utilisées pour reconstituer les limites territoriales antiques, et sur les résultats obtenus qui sont effectivement toujours imprécis. Certains auteurs expliquent cette imprécision par le caractère flou et vague des frontières anciennes (Faider-Feytmans 1952, p. 343), tandis que d'autres plaident en faveur de frontières précises et connues à l'époque mais difficiles à retrouver du fait de l'absence de cartes les concernant (Fichtl 2004, p. 23-24). L'objectif de notre travail n'est pas d'argumenter sur les frontières et les moyens de les reconnaître, c'est pourquoi notre cartographie reprend les résultats issus des travaux de J.-M. Demarolle et Y. Burnand, concernant les territoires leuque et médiomatricque, conclusions reprises récemment par E. Freyssinet (Burnand, Demarolle 1998 ; Freyssinet 2007, p. 55-62)⁴. Leur étude prend en compte différents critères : les mentions antiques, l'épigraphie (les bornes milliaires), la toponymie antique et surtout post-antique, et bien entendu les limites diocésaines⁵. Si l'assise de ces territoires est globalement acceptée aujourd'hui, la précision des tracés reste toute relative. Concernant les Trévires, nous ne nous intéresserons qu'à la zone frontalière avec les Médiomatricques.

2.2 Le Nord-Pas-de-Calais

Contrairement à la Lorraine, la zone occupée aujourd'hui par la région Nord-Pas-de-Calais était fortement morcelée à l'époque gallo-romaine (huit territoires). Ces petites entités sont caractéristiques de la partie occidentale de la Gaule Belgique, en opposition avec l'Est qui comprend, comme nous l'avons vu, les *civitates* leuque, médiomatricque et trévire. Ces deux zones géographiques étant séparées par la *civitas* rème, dont la superficie est plus importante.

Le Pas-de-Calais actuel recouvre principalement les cités des Morins⁶, au Nord, et des Atrébates⁷, au Sud. Cependant, la frontière sud du territoire morin est commune avec celle des Ambiens⁸, qui occupaient donc la zone entre le fleuve de la Canche et celui d'Authie, sur le département du Pas-de-Calais. Le territoire ménape⁹ est à cheval sur la Belgique actuelle et le département du Nord. Ce dernier est également occupé ponctuellement par les Atrébates. Enfin, les Nerviens¹⁰ occupaient entre autres la partie méridionale du département (**Figure 7**).

4 Voir également Toussaint 1928 ; Burnand 1990, p. 9-10 ; Demarolle 2004, et pour l'époque gauloise : Féliu 2008.

5 Avec la christianisation, les capitales de cités de l'Antiquité tardive deviendront les sièges épiscopaux.

6 Capitale de cité : *Tervanna* (Thérouanne).

7 Capitale de cité : *Nemetacum* (Arras).

8 Capitale de cité : *Samarobriva* (Amiens).

9 Capitale de cité : *Castellum Menapiorum* (Cassel).

10 Capitale de cité : *Bagacum* (Bavay).

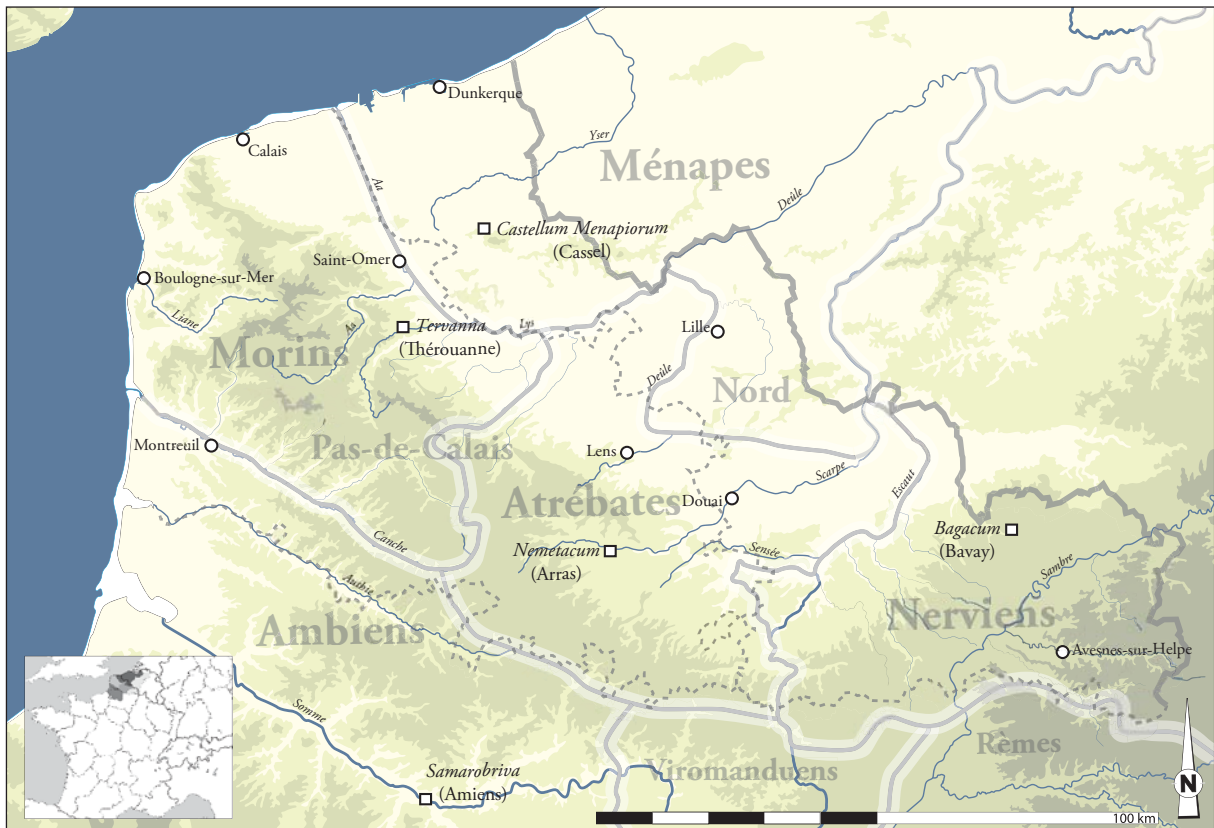


Figure 7 - Situation des cités antiques sur les limites territoriales du Nord-Pas-de-Calais (fond de carte : d'après Pouriel 2009 ; vignette : C. Féliu ; ronds blancs : villes actuelles ; carrés blancs : capitales de cités antiques)

2.2.1 Les Morins, les Atrébates, les Ambiens, les Ménapes et les Nerviens dans la Guerre des Gaules

Ces différents peuples sont cités chacun une dizaine de fois dans le récit de César, quasi-exclusivement en contexte guerrier, lors des soulèvements gaulois ou des attaques romaines. Si tous se proclament ennemis des Romains au début de la conquête, de nombreux retournements de situation vont s'opérer.

Les Morins et les Ménapes prendront part, entre autres, à la coalition dite « des peuples de l'océan », avant de s'allier temporairement avec les Romains lors de la préparation de l'expédition en Bretagne de César (en 55 avant J.-C.). De retour de Bretagne, les Romains subissent une attaque de ces deux peuples, en vain, puisqu'ils essuient une nouvelle défaite. Parallèlement, les Ménapes subiront également l'invasion de troupes germaniques (Usipètes et Tenctères) qui s'installent sur leurs terres durant l'hiver - 55 (César, *Guerre des Gaules*, IV, 4).

De leur côté, les Nerviens et les Atrébates essuieront une première défaite lors de la bataille de la Sambre (en 57 avant J.-C.), puis lors de l'attaque du camp de Cicéron aux côtés des Eburons (en 54 avant J.-C.), et enfin lors de la révolte initiée par les Trévires menés par Indutiomarus (cf. *supra*, p. 27).

L'élément fédérateur de toutes ces séditions sera l'appel lancé par Vercingétorix lors du siège d'Alésia en 52 avant J.-C. : Morins, Atrébates, Ambiens et Nerviens rejoignent l'armée de secours (César, *Guerre des Gaules*, VII, 75). Seuls les Ménapes ne semblent pas avoir répondu à l'appel, et

la dernière mention de ce peuple dans les écrits de César relate leur soumission lors de la guerre des Trévires en - 53. La défaite d'Alésia n'a pas pour autant réduit à néant les aspirations d'indépendance des Atrébates et des Ambiens qui rejoindront les Bellovaques lors d'un ultime soulèvement contre les troupes romaines en - 51.

Les Nerviens, sans doute sous Auguste, recevront le titre de *liberi* (cité libre et exempt de tribut : Ferdière 2005, p. 156). Selon G. Faider-Feytmans, cette distinction vient probablement du fait qu'ils occupaient une position stratégique, avec un important réseau routier (repris au I^{er} siècle après J.-C.) qui sillonnait le Nord de la Gaule et permettait de rejoindre le Rhin et la mer du Nord (Faider-Feytmans 1952, p. 340-341).

2.2.2 *Evolution et limites territoriales des cités*

Comme nous l'avons souligné, les références à ces peuples dans la *Guerre des Gaules* de César apportent principalement des informations sur leur rôle dans les combats, mais bien peu sur leur position géographique ou leurs limites territoriales. Les cités des Ambiens, des Morins et des Ménapes sont des territoires côtiers, ce qui leur a fait jouer un rôle important lors de la conquête de la Bretagne et simplifie une partie de leur délimitation.

La présence d'un fleuve ou d'une rivière peut parfois jouer un rôle central, ou être, comme le dit S. Fichtl, « *une sorte de colonne vertébrale* » (Fichtl 2004, p. 23) qui structure l'organisation du territoire, mais dans le cas des cités qui nous intéressent ici, les cours d'eau semblent jouer davantage le rôle de frontières, et ce dès l'époque de l'Indépendance (**Figure 7**). Ainsi la limite entre Morins et Ambiens est matérialisée par la Canche (De Laet 1961, p. 33 ; Delmaire 1976, p. 42-44) ; l'Aa suivi de la Lys marquent la frontière entre Morins et Ménapes (De Laet 1961, p. 29-30) ; la frontière entre les Atrébates et les Ménapes d'une part et les Atrébates et les Nerviens d'autre part, correspond aux cours de la Deûle puis de l'Escaut (De Laet 1961, p. 26).

Cependant, une nuance doit être apportée concernant la frontière entre les Ménapes et les Morins au niveau de l'Aa. Celle-ci n'a pu être retrouvée par analogie avec les limites diocésaines (De Laet 1961, p. 26) mais d'autres documents médiévaux ont permis de faire des propositions : la frontière se situait soit au niveau de l'Aa, soit au niveau de l'Yser. Bien que cette dernière solution puisse encore avoir valeur d'hypothèse, S. J. De Laet plaide en faveur de l'Aa comme frontière territoriale dès l'époque gauloise (De Laet 1961, p. 29-30). R. Delmaire renoncera également à repousser la limite au niveau de l'Yser (Delmaire 1976, p. 49). En revanche, ce dernier met en avant une fluctuation de cette frontière entre l'époque de l'Indépendance et le début de l'époque gallo-romaine. L'influence des tribus germaniques aurait eu un rôle dans ces mutations, repoussant la frontière du côté des Morins : « *Ce recul a pu être un simple rétrécissement à l'intérieur de la cité des Ménapiens, ou au contraire les Ménapiens ont pu occuper une partie du territoire des Morins et refouler ceux-ci à l'ouest de l'Aa* » (Delmaire 1976, p. 49). La date de cette modification territoriale n'est pas connue mais semble se situer entre l'arrivée de César et le I^{er} siècle après J.-C.

Une autre modification a eu lieu sur le territoire ménape mais cette fois dans sa partie orientale : à l'époque de l'Indépendance, il couvrait une superficie plus importante, allant jusqu'à l'em-

bouchure du Rhin, avec notamment les régions du Brabant septentrional (Pays-Bas) et de Campine (provinces du Limbourg et d'Anvers, Belgique). Lors de la réorganisation de la Gaule, il semble que les Ménapes aient « *abandonné la partie de leur territoire située le long du Rhin, et Pline [...] semble leur donner l'Escaut comme limite.* » (De Laet 1961, p. 24).

Une dernière zone a, semble-t-il, posé problème : il s'agit de la frontière entre Nerviens et Atrébates. Si certaines cartes proposent de lui faire suivre le cours de l'Escaut du Nord au Sud, d'autres marquent un petit décalage vers l'ouest au niveau de la confluence avec la Sensée, vers Cambrai. Cette dernière hypothèse a été formulée entre autres par J.-C. Carmelez (Carmelez 1973) sur la base des travaux de G. Faider-Feytmans et A. Dérolez (Faider-Feytmans 1952 ; Dérolez 1958).

Nous reprendrons ici les travaux des différents auteurs (S. J. De Laet, R. Delmaire, G. Faider-Feytmans) qui se sont attachés à essayer de restituer ces frontières, afin d'utiliser une cartographie actuellement reconnue et utilisée comme telle par la plupart des archéologues travaillant sur ces cités. Cependant lorsqu'on observe les différentes cartes - plus ou moins schématiques - illustrant les publications ou les rapports de fouilles, force est de constater que des variations existent. Ces problèmes de délimitation sont dus avant tout à la difficulté de restituer les frontières antiques, mais également à l'absence d'étude récente reprenant les derniers résultats archéologiques et ne se limitant pas à une approche régressive d'après les limites diocésaines, ou l'interprétation des textes antiques qui comme on le sait donnent parfois des résultats contradictoires.

De manière générale, il semble préférable de ne pas avoir une vision trop stricte de ces limites hypothétiques des *civitates* du Haut-Empire ; néanmoins il était nécessaire de pouvoir attribuer - même à titre indicatif - chaque site funéraire recensé dans ce travail à une cité gallo-romaine. Nous ne pouvons qu'inviter à la prudence concernant les trouvailles localisées au niveau des frontières séparant les différents peuples, en particulier pour la région Nord-Pas-de-Calais.

3. Le cadre chronologique

Bien que proche de nos préoccupations, le phénomène de romanisation ne sera que ponctuellement abordé dans ce travail, car il nécessiterait à lui seul - en termes de pratiques funéraires - une étude complète. Nous pourrions à certains égards en mesurer les effets, mais il n'est pas de notre ressort d'en expliquer l'essence et le développement. Nous avons donc choisi un cadre chronologique correspondant aux trois premiers siècles de notre ère, période durant laquelle la pratique de la crémation est largement majoritaire en Gaule Belgique.

Cette période correspond en grande partie au Haut-Empire dont la fin est généralement admise comme correspondant à la fin de la dynastie des Sévères (en 235 après J.-C.) et au début de la « crise de l'Empire » qui marque la transition entre le Haut et le Bas-Empire (Le Gall, Le Glay 1987 ; Delaplace, France 1995 ; Ferdière 2005).

Ce cadre chronologique nous place tout d'abord en territoire conquis, la romanisation est effective et après ces longues années de révoltes et de guerres, le temps de la paix semble revenu et

s'accompagne d'un développement urbain et rural important. Le milieu rural est un acteur fondamental de l'essor économique grâce à l'agriculture (culture et élevage) mais également à la pisciculture, l'ostréiculture et la pêche, et dans une moindre mesure par l'artisanat, qui se développe principalement dans les centres urbains (Ferdière 2005, p. 228-233). Le II^{ème} siècle en particulier est considéré comme un siècle tranquille, en témoigne le peu de commentaires dont il fera l'objet par les auteurs antiques : c'est le siècle de la *pax romana*. Le III^{ème} siècle en revanche est plus chaotique et subit ce qui est parfois décrit sous le nom de « Crise(s) de l'Empire », crise qui va durer un peu plus d'un siècle (Petit 1974).

En ce qui concerne le statut des cités prises en compte dans notre étude, nous savons que les Nerviens, Les Trévires et les Leuques sont mentionnées par Pline l'Ancien comme des cités libres jouissant d'une certaine autonomie, dès la fin du I^{er} siècle (Wightman 1985, p. 55-56 ; Ferdière 2005, p. 156), ce qui les exempte de tribut (impôt - ou *stipendium* - recueilli par les intendants fiscaux) ; bien que leur rôle durant la guerre des Gaules n'ait pas toujours été en faveur de Rome (cf. *supra*, p. 26-30). Les autres cités sont « stipendiaires » et doivent donc payer un impôt. Parallèlement, l'accession à la citoyenneté romaine s'est faite progressivement dès le I^{er} siècle après J.-C. dans les Trois Gaules. C'est sous le règne de Postume, empereur gaulois de 260 à 268, que la ville d'*Augusta Treverorum* (Trèves) deviendra la capitale de la Gaule Belgique fonction jusqu'alors occupée par *Durocortorum* (Reims) (Ferdière 2005, p. 292).

Après ce rapide rappel géographique et historique, nous allons maintenant aborder plus concrètement les questions relatives à la campagne gallo-romaine et, de fait, celles relatives aux villes.

Chapitre 2 : un aperçu des campagnes gallo-romaines

Il convient en premier lieu de définir ce qu'est la campagne gallo-romaine - héritée en partie de l'époque de l'Indépendance - par opposition à la ville, et plus particulièrement ce que l'on nomme les « agglomérations secondaires ». On s'aperçoit en effet que la question de la limite entre le monde urbain et rural ne va pas sans poser de problèmes tant les interactions sont nombreuses entre ces deux entités ; elles se concrétisent notamment par la reconnaissance de zones tampons : les *suburbia*. Dans un second temps, il paraîtra utile de revenir succinctement sur quelques particularités du monde rural gallo-romain, telles que la forme de l'habitat, les sanctuaires, le parcellaire ou encore les axes de communication qui constituent, avec les nécropoles, le paysage rural.

1. Définition du milieu rural

1.1 Persistance des habitats laténiens ?

Nous connaissons la distinction faite par César dans la *Guerre des Gaules*, entre les *vici*, les *oppida* et les *aedificia*. Quels sont aujourd'hui le sens donné à ces termes par l'archéologue ? Et

permettent-ils d'entrevoir une continuité dans l'organisation de la campagne gauloise puis gallo-romaine ?

Les *aedificia*¹¹ sont des fermes isolées qui constituent la majorité des habitats de l'époque. Elles sont constituées soit de quelques maisons et de structures annexes, soit de bâtiments regroupés avec leurs annexes dans un ou plusieurs enclos. « Généralement, ces fermes construites en bois et en terre étaient entourées de deux grands enclos emboîtés plus ou moins réguliers. » (Pelletier 1993, p. 9). Les activités tournent autour de l'agriculture, mais des traces d'activités artisanales sont également attestées. Il s'agit à la fois d'un lieu de production économique, d'une cellule familiale et pour les plus grandes d'une base politique. Les nobles et les chefs habitent généralement dans ce type de structure, d'où une filiation possible, au moins en apparence, avec les villas gallo-romaines (Agache 1978, p. 155-161 ; Buchsenschutz 1994, p. 149).

Le terme *vicus* englobe les agglomérations non fortifiées et comportant moins d'une dizaine d'unités d'habitation contemporaines. Elles se développent principalement à partir du II^{ème} siècle avant J.-C., et s'implantent généralement aux carrefours des axes routiers ou fluviaux, dans les plaines ou les vallées. L'artisanat tient une grande place et est vraisemblablement permanent, les importations sont variées et nombreuses, et les monnaies révèlent une activité économique déjà élaborée ainsi qu'une organisation sociale plus complexe que dans les établissements ruraux. Ils ont également une fonction religieuse matérialisée par la présence quasi-systématique d'un sanctuaire ou d'un temple. En revanche, ils ne se caractérisent pas par une activité agricole spécifique (Leday 1980, p. 203-206 ; Buchsenschutz 1994, p. 150 ; Fichtl 1994, p. 70).

Les *oppida* sont principalement des habitats de hauteur mais également de plaine, le plus souvent fortifiés par des talus ou des remparts, hérités des fortifications de la protohistoire nord-alpine. Bien que déjà présents à la période précédente, ces habitats se développeront particulièrement à La Tène finale et après la conquête. Centres économiques et politiques, ils représentent ce que l'on appelle communément la « proto-urbanisation » (Fichtl 2000a, p. 9-16). Ce sont les sites les plus importants dans la hiérarchie des agglomérations gauloises.

De prime abord, il semble donc que les agglomérations secondaires gallo-romaines pourraient s'inscrire en partie dans la continuité des *vici* et des *oppida*, tandis que les *aedificia* correspondraient davantage aux schémas de la villa et des fermes. Cependant, les agglomérations gallo-romaines peuvent également être fondées dans un espace vierge de toute occupation antérieure ou encore s'implanter autour d'un camp militaire romain, comme cela est avancé pour la « ville » de *Samarobriva*, Amiens (Fichtl 1994, p. 109).

Par ailleurs, il est important de distinguer continuité d'occupation d'un site et continuité d'un même type d'habitat. Dans le cadre de ses prospections aériennes, R. Agache a pu constater à plusieurs reprises une pérennité du domaine entre ferme indigène et villa. Cela peut se traduire par une construction en dur prenant place soit directement sur un habitat existant, soit plus largement sur son emplacement ; dans ce dernier cas, les structures sont totalement remaniées (Agache 1978, p. 172-176 ; Fichtl 1994, p. 57 ; Bayard, Collart 1996, p. 5-7). Le cas de l'établissement rural de

¹¹ L'appellation actuelle est celle de ferme indigène.

Dury (Somme) est un bon exemple de cette évolution : au milieu du I^{er} siècle après J.-C. une ferme gallo-romaine s'installe à l'emplacement d'une ferme gauloise abandonnée. Cependant, elle ne respecte pas l'implantation initiale, et se règle alors sur le réseau viaire proche et se dote d'un vaste enclos. Une phase transitoire et la construction en dur de bâtiments entraînent ensuite sa modification pour parvenir à la fin du I^{er} siècle après J.-C. au schéma classique de la villa gallo-romaine qui va se développer jusqu'au III^{ème} siècle (Quérel, Feugère 2000, p. 33-43).

Les lieux funéraires suivent en partie la même évolution et il est fréquent d'observer une continuité de l'utilisation d'un espace funéraire, parfois même depuis des époques plus reculées : il peut alors s'agir d'agrandissement, de réutilisation ou du choix d'un terrain à proximité de l'ancienne nécropole (cf. 3^{ème} partie, Chap. 2, p. 226-228). Ce qui peut être intéressant ici, c'est de voir si la pérennité de l'habitat est corrélée à celle de l'espace sépulcral ou si les deux fonctionnent indépendamment.

1.2 La distinction entre rural et urbain : le problème des agglomérations secondaires

La distinction et la limite entre le monde rural et le monde urbain n'est pas aussi tranchée qu'elle pourrait paraître. En effet, dans l'introduction du colloque de Bliesbruck-Reinheim sur les agglomérations secondaires (Petit, Mangin 1994a), M. Mangin et J.-P. Petit mettent en avant les problèmes de vocabulaire inhérents à la classification des petites villes, des bourgades, des *vici*... qui revêtent différents sens selon les auteurs. Sur les sept communications présentées pour la Gaule Belgique et les Germanies, chacune propose différents termes et différentes hiérarchies au sein du groupe des agglomérations secondaires, et l'ensemble des interventions souligne le caractère ambigu de ces agglomérations par rapport à la capitale et aux établissements ruraux (Mangin, Petit 1994, p. 10).

Les deux auteurs distinguent clairement les capitales de cités, les agglomérations secondaires (*vicus*, petite ville, bourgade) et les villas. Les capitales de cités sont du domaine urbain, de la même manière que les villas sont les représentantes du domaine rural. Mais qu'en est-il des agglomérations secondaires ?

Sur le statut des agglomérations secondaires les avis divergent. Par exemple, C. R. Whittaker préconise de les rattacher au milieu rural, car elles témoignent parfois d'activités agricoles, tandis que M. Hartmann considère que l'agriculture est du ressort des villas et non des *vici* (Petit, Mangin 1994a, p. 12). La définition de l'agglomération secondaire dépendrait alors des activités qu'elle exerce, mais encore faut-il que cela soit reconnu de manière archéologique et/ou historique. Au terme du colloque, il semble que « *la notion d'agglomérations secondaires recouvre nombre de sites qui répondent aux critères de la thèse maximaliste : petites villes et bourgades aux activités économiques diversifiées ; mais aussi beaucoup de sites dont l'essentiel des activités est lié à la campagne proche et donc correspondent aux sites définis par la thèse adverse.* » (Petit, Mangin 1994a, p. 12).

Pour la Lorraine, J.-L. Massy décrit quatre types d'agglomérations : l'agglomération liée à une exploitation rurale, dont la taille varie de 10 à 25 hectares, et qui est souvent entourée de nombreuses villas ; l'agglomération construite par le réseau routier ou la rivière, dont la taille est plus

réduite, entre 4 et 10 hectares ; l'agglomération engendrée par la production ; et enfin le centre à fonction culturelle dominante (Massy 1994, p. 103-104). Il cite par ailleurs l'exemple de Bliesbruck-Reinheim : « Une très grande villa de 7 hectares et une très grosse agglomération de plus d'une vingtaine d'hectares distantes de moins de 500 m se partagent harmonieusement un terroir correspondant à une terrasse alluviale des bords de la Blies. Cela suppose-t-il que les rôles sont bien répartis : à la villa la production agricole et à la ville la mise à disposition de main d'œuvre saisonnière, la transformation et la commercialisation des produits agricoles ? » (Massy 1994, p. 105). Mais les fouilles archéologiques n'ont pas permis de conforter cette hypothèse.

Lors des discussions qui ont fait suite aux communications du colloque de Bliesbruck-Reinheim, J. Metzler propose une approche beaucoup plus tranchée sur la relation entre les agglomérations secondaires et le monde rural. Pour lui, les agglomérations secondaires peuvent effectivement avoir des activités agricoles mais cela reste une activité d'appoint, leur rôle résidant plus dans la distribution des denrées issues du monde rural. Il n'y aurait pas de place pour de véritables fermes avec leurs bâtiments et leurs installations annexes, les fonctions principales de l'agglomération étant artisanales, industrielles et commerciales. Cela induit une forte spécialisation et une symbiose avec un habitat dispersé à fonction essentiellement agricole (Metzler 1994, p. 249).

Après la conquête une partie des fermes indigènes est transformée et les villas connaissent un important développement. Les hameaux agricoles seront réorganisés et regroupés. E. D. Wightman donne un exemple, à Godmanchester (Angleterre), d'un *vicus* routier avec des *insulae*, à proximité duquel deux grandes villas sont implantées (Wightman 1976). Une des hypothèses retenue est que ce *vicus* regroupe la population qui travaillait pour les propriétaires des villas, tout en ayant leurs propres parcelles de terre à côté du *vicus*. Une des fonctions du *vicus* était agricole, mais peut-on cependant parler d'habitat rural ? D'après M. Le Roux, le *vicus* « désigne toute communauté destinée à regrouper administrativement les populations rurales. Il apparaît complémentaire au pagus. » (Collectif 1976c, p. 328). L'usage romain attribuait déjà plusieurs sens au terme *vicus* (Tarpin 2002), et aujourd'hui encore il est ambigu et employé pour désigner diverses agglomérations ou villages : le premier sens correspond au village rural (en opposition avec la villa), le second à un groupe d'édifices urbains répartis autour de rues et formant des quartiers, et le troisième correspond à un édifice urbain collectif mais privé (Grenier 1916, p. 854 ; Tarpin 2002, p. 243-244).

Il existe donc une grande diversité de petites et moyennes agglomérations et dont les spécificités peuvent changer d'une région à une autre. La hiérarchisation des agglomérations est en grande partie dépendante des résultats des fouilles archéologiques au niveau du site, mais également au niveau de la région d'étude.

Malgré ces quelques désaccords sur l'appartenance ou non au milieu rural de certaines petites agglomérations, l'habitat rural correspond généralement à des « établissements permanents de la population de l'époque, qui était établie dans des résidences individuelles, dispersées dans la campagne. Les villes, les agglomérations, les fortifications sont donc exclues de cette définition. » (Laurent 1972, p. 5). Il semble alors nécessaire de faire la distinction entre le village et l'agglomération : le premier peut correspondre au hameau dépendant d'un domaine ou regrouper un habitat autour d'un centre

composé de quelques bâtiments publics et dont les activités sont directement liées au monde rural. La deuxième, bien que pouvant avoir des activités agricoles, possède des fonctions plus diversifiées d'ordre artisanal, économique ou encore administratif, qui en font un centre urbain, même modeste.

Plus récemment, P. Van Ossel proposa une définition assez proche de celle-ci : « *Pratiquement, nous pouvons considérer comme établissement rural tout bâtiment ou groupe de bâtiments en matériaux durs ou légers, établi en milieu rural et qui dans l'état actuel de nos connaissances, n'est pas nettement une agglomération, une fortification ou un sanctuaire.* » (Van Ossel 1992, p. 39).

Les études de nécropoles pourraient permettre d'approcher cette question des agglomérations sous un autre angle que celui de ses activités - qu'elles soient économiques, commerciales, artisanales ou encore agricoles - en abordant le critère de la population, c'est-à-dire le nombre d'habitants (c'est sur cette donnée qu'aujourd'hui l'INSEE se fonde pour classer un groupement d'habitations dans la catégorie « ville », il est alors nécessaire d'avoir une population d'au moins 2000 habitants : <http://www.insee.fr>). En théorie, cela pourrait être réalisé par le biais des études archéo-anthropologiques, dans les cas où l'ensemble de la nécropole a été reconnue et fouillée et que sa durée d'occupation est bien délimitée. Cependant, même de cette manière il est toujours délicat de fonder une approche démographique à l'échelle d'une nécropole, toute une population vivant au même endroit n'étant pas obligatoirement enterrée dans le même lieu funéraire.

C'est donc la distinction proposée par R. Laurent, puis celle de P. Van Ossel qui fera autorité dans cette étude du monde funéraire rural. Bien que les fouilles ne permettent pas systématiquement de différencier clairement le hameau de la petite ville, nous essayerons de limiter notre approche à ce que les archéologues ont clairement défini comme de petits ensembles ruraux, afin de voir de quelle manière sont gérés les morts dans le cadre restreint de la cellule familiale ou de la communauté agricole. Nous nous concentrerons donc en particulier sur les habitations isolées (établissements ruraux : villa, ferme) et ce que l'on pourrait nommer les hameaux, qui correspondent alors à un regroupement plus ou moins lâche d'établissements ruraux. Mais nous verrons que la distinction n'est pas toujours aisée (cf. 3^{ème} partie, Chap. 1, p. 189-191).

1.3 La notion de *suburbium*

Un colloque a été dédié à ce thème il y a une dizaine d'années, permettant de faire le point sur ce que recouvre cette notion et proposant plusieurs exemples archéologiques (Bedon 1998).

Le *suburbium* correspond à une zone périurbaine qui se développe principalement autour des capitales de cités et des grandes agglomérations, et qui représente une limite pour le moins imprécise et fluctuante entre le monde urbain et le monde rural. Ces faubourgs deviennent progressivement ruraux au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la ville, et si la limite entre celle-ci et le *suburbium* peut-être appréhendée, en revanche la limite du faubourg avec la campagne est quasiment impossible à définir. Plusieurs textes antiques font référence à une distance d'un mille (1495 m) qui marque la limite du *suburbium*, à Rome et dans les colonies (Bedon 1998, p. 10). Dans les villes de Gaule la réalité apparaît beaucoup moins stricte. Des recherches ont notamment été menées à la périphérie

de *Lugdunum* (Tranoy 1995). Elles ont révélé une situation complexe et mouvante, difficile à lire, mais dont il ressort entre autres que « *le suburbium n'est pas une simple couronne périphérique, mais une série de lieux intercalaires ou non, habités, cultivés, réservés à des activités artisanales ou commerciales, occupés par des dépotoirs ou bien dévolus à des aires sépulcrales plus ou moins vastes* » (Tranoy et al. 2009, p. 285). Un schéma analogue semble exister à *Tolosa* (Toulouse) pour laquelle Ausone évoque la présence de quatre quartiers périphériques distincts formant les faubourgs de la ville (Bedon 1998, p. 11). Il semble donc délicat d'aborder cette question en termes de distance et d'imaginer une couronne périphérique que l'on pourrait tracer au compas.

De manière générale, il est plus aisé de déterminer le début que la fin de ces zones périurbaines : notamment par la présence d'une enceinte ou d'un cours d'eau entourant la ville (comme à Besançon). Une approche archéologique centrée sur l'organisation territoriale et les types de structures découverts aux abords des villes peut également permettre de collecter des indices afin de matérialiser, au moins en partie, cette limite : les nécropoles urbaines, l'organisation spatiale (le carroyage urbain, les voies), les installations portuaires, les auberges, les carrières de pierres et d'argile et les ateliers de production (servant dans le bâtiment), les activités nuisibles (tannerie, boucherie...), les espaces de production agricole (vergers, vignes, jardins), les viviers, les amphithéâtres etc., sont autant de caractéristiques de ces *suburbia* qui approvisionnent et nourrissent les villes (Bedon 1998, p. 14-20). L'archéologie peine cependant à reconnaître ces quartiers qui ont pu être modifiés dès l'époque antique, en particulier au Bas-Empire, période au cours de laquelle certaines villes voient leur emprise s'agrandir et empiéter sur les faubourgs, mais également tout au long des siècles. Ces recherches nécessitent alors une bonne connaissance de la ville antique et de ses abords.

L'habitat, quant à lui, comprend aussi bien des établissements modestes que des grandes villas (la proximité de la ville pour les activités civiles et les magistratures combinée au calme et aux plaisirs de la campagne : Bedon 1998, p. 13), qui ne permettent pas de les différencier des « véritables » habitats ruraux.

Si l'on peut admettre que les nécropoles urbaines font partie de ces faubourgs (leur implantation étant nécessairement située en dehors de la ville), la présence de nécropoles rurales liées aux habitations satellites semble être également une nécessité. Il est néanmoins envisageable que certaines personnes installées à proximité immédiate de la ville se fassent inhumer dans une nécropole urbaine. De nombreuses interactions d'ordre économique et commercial existent entre le monde rural, le *suburbium* et la ville ; elles touchaient peut-être également le domaine des morts.

Ici encore on perçoit les difficultés inhérentes à définir ce qui est urbain, semi-urbain (ou semi-rural), et rural. Il n'est cependant pas de notre ressort de discuter de cette question, qu'il est préférable d'aborder à partir de l'étude des agglomérations comme cela a été fait pour certaines d'entre elles et dont les études sont compilées dans les actes du colloque de Paris (Bedon 1998) : Rome, *Glanum* (Bouches-du-Rhône), *Augustoritum* (Limoges, Haute-Vienne), Lisieux (Calvados), *Lutetia* (Paris), ou encore *Argentorate* (Strasbourg, Bas-Rhin).

2. Le paysage rural

2.1 L'habitat rural

Globalement, l'exploitation du sol était rattachée au domaine qui pouvait être centré sur la villa, mais pouvait également être composé d'un nombre variable d'établissements ruraux. Il n'est pas aisé de restituer la densité d'occupation du sol de ces domaines et de ces habitats. Cependant, avec le développement de la prospection aérienne (en particulier sous l'impulsion de R. Agache), des prospections pédestres plus systématiques, de l'archéologie préventive, ainsi que des fouilles extensives, l'archéologie du XX^{ème} siècle a permis d'avoir une vision plus proche de la réalité qu'auparavant. De manière globale, et malgré des disparités selon les régions, l'ensemble du territoire rural était densément occupé (Ferdière 2005, p. 212-213). Ces méthodes ont donc permis d'avoir une meilleure connaissance de l'organisation du territoire mais également de l'aspect des habitats ruraux : organisation, plan, superficie...

2.1.1 Le domaine (*fundus*)

Si l'on arrive désormais à bien repérer les habitats ruraux, il est encore délicat de pouvoir comprendre les liens qui peuvent exister entre eux, notamment en termes de statut et de gestion de l'espace agricole. S'agit-il de fermes autonomes ou existe-t-il un lien de dépendance entre l'une ou l'autre ? Le domaine au sens romain (*fundus*) s'est-il imposé partout en Gaule ?

Des documents épigraphiques et iconographiques confirment l'existence de ce système domanial en Narbonnaise (Christol 2004, p. 59-76), mais également dans d'autres régions tel que le pays Trévire (Ferdière 2005, p. 214). Le *fundus* est la base de l'organisation de l'exploitation agricole des campagnes. Il s'agit avant tout d'une notion à caractère juridique, le domaine étant une propriété foncière qui peut comporter plusieurs exploitations (Ferdière 1988, p. 89-90). Le domaine comporte des terres cultivées mais peut également comprendre des prés, des étangs, des bois ou encore des marais. Etant donné la très grande densité d'établissements ruraux dans certaines régions, il est probable que certains d'entre eux étaient indépendants et possédaient une exploitation libre et directe. L'administration du domaine peut être exercée par un intendant qui diffère du propriétaire foncier.

En archéologie, le domaine est difficile à appréhender. Il se repère grâce à la présence de parcelles, mais il est souvent très délicat, voire impossible, de reconnaître parfaitement les limites d'un parcellaire associé à une villa. Il s'agit souvent de réseaux denses, constitués de fossés se recoupant et dont les datations ne sont pas souvent aisées à définir.

2.1.2 Les établissements ruraux

Une grande partie des exploitations rurales gallo-romaines est issue des fermes gauloises de l'Indépendance, dont les parties résidentielles, essentiellement, seront progressivement bâties en dur, surtout à partir du milieu du I^{er} siècle après J.-C. Ce phénomène touche en même temps la Narbonnaise et les Trois Gaules, ce qui amène à relativiser l'impact de la romanisation sur l'orga-

nisation du territoire rural, car celui-ci aurait dû, selon toutes vraisemblances, se manifester plus tôt en Narbonnaise (Fichtl 1994, p. 57-58 ; Ferdière 2005, p. 217). Un déclin s'amorce dès la fin du II^{ème} siècle après J.-C., avec la diminution du nombre d'établissements et l'absence de nouvelles phases d'aménagement au sein des établissements existants.

Si la villa a longtemps été le modèle de base servant à caractériser l'établissement rural gallo-romain, ce terme nécessite aujourd'hui d'être employé de manière moins abusive. Ce type d'établissement, marqueur de la romanisation, a nécessairement intéressé les archéologues. De nombreuses fouilles et études ont été entreprises sur ces bâtiments, et en particulier sur la *pars urbana* qui permettait d'aborder le statut de la villa et donc du propriétaire, de « l'élite ». Des recherches récentes invitent par ailleurs à la prudence concernant la part de l'influence romaine dans l'adoption de ce nouveau mode de construction. Des « villas gauloises » ont semble-t-il été identifiées, notamment à Batilly-en-Gâtinais (Loiret) où a été fouillé un habitat rural occupé de La Tène D1 à La Tène D2a (environ 150-50 avant J.-C.). Le plan général, les matériaux utilisés, la présence de peintures murales et le type de matériel découvert semblent caractériser un établissement rural aristocratique : « *Cet aménagement se rapproche de celui des villae gallo-romaines avec une partie réservée à l'habitat et une partie pour les activités artisanales et agricoles.* » (Barrier *et al.* 2009, p. 8).

Dans la littérature archéologique le terme de villa a progressivement été employé dès l'instant où un établissement rural était repéré, parfois même lorsque des prospections pédestres révélaient la présence d'une concentration de *tegulae* et de tessons. Depuis quelques années, les chercheurs ont cependant tenté de définir plus précisément ce type d'habitat, afin de ne pas attribuer le terme de villa à tous les sites ruraux. Depuis 1988, A. Ferdière propose de définir la villa selon trois critères : « *a) la villa doit être exploitée dans le cadre du système domanial (fundus) [...] ; b) elle doit être composée de deux parties clairement distinctes : la partie résidentielle (pars urbana) d'une part, et la partie d'exploitation (pars rustica) de l'autre ; c) elle doit être enfin pour l'essentiel (ou du moins pour les bâtiments résidentiels) construite « en dur », à « la romaine » [...]* » (Ferdrière 2000b, p. 251-252). Cette définition ne fait cependant pas l'unanimité. D'après P. Leveau, P. Gros et F. Trément, une villa peut ne pas comporter de *pars rustica* et son activité n'est pas nécessairement liée au domaine agricole. C'est par ailleurs ce qui ressort des écrits de Varron qui explique que les villas pouvaient faire office de résidences secondaires pour les riches propriétaires qui y trouvaient le repos et des activités « saines » éloignées des problèmes inhérents à leurs affaires urbaines. Cette utilisation de la villa comme lieu de villégiature pouvait cependant être couplée à une activité agricole gérée non pas par le propriétaire, mais par le procurateur (Leveau *et al.* 1999 ; Bedon 2004). Dans ce cas, la *pars urbana* n'est occupée que lors des séjours du propriétaire sur ses terres.

Un autre terme est fréquemment utilisé, en opposition avec villa, il s'agit de celui de « ferme ». En effet, c'est seulement en 21 après J.-C. que le mot de villa est employé pour la première fois par Tacite pour désigner un établissement rural gallo-romain, c'est-à-dire lorsque « *la Gaule barbare est devenue romaine* » (Jubainville 1890, p. 94 cité dans Agache 1978, p. 279). De ce fait la villa se caractérise et se distingue des fermes par des spécificités romaines : construction en dur, plan type de la villa romaine, mobilier et mode de vie romains. La ferme est généralement plus humble,

construite en bois, mais elle peut également être accompagnée d'un ou plusieurs bâtiments annexes. Malheureusement, les fouilles archéologiques se sont peu penchées sur la question de ces établissements, qui sont également plus difficiles à repérer par prospection aérienne.

Les deux types d'établissement ont une production tournée vers les ressources naturelles de la campagne (agriculture, élevage, chasse, pêche...), mais la villa peut posséder en plus un rôle de villégiature. La différence peut se ressentir également au niveau des rendements et du rayonnement économique. Chacun n'a pas forcément les mêmes objectifs ni les mêmes besoins. La superficie moyenne d'une villa est estimée à deux ou trois hectares, bien que de grandes différences de taille puissent exister. Parfois, leur taille imposante leur a même valu d'être identifiées en tant qu'agglomérations (Ferdrière 2005, p. 222). Il est vrai que dans certains cas la population de ces villas ou des domaines pouvait probablement atteindre plusieurs centaines de personnes : « *le propriétaire et sa famille quand il est là, l'intendant, les travailleurs et leurs familles* » (Ferdrière 2005, p. 223). Par ailleurs, la densité de l'occupation du sol fait que ces différentes exploitations devaient se partager le terroir, voire travailler ensemble et se compléter. Cela pouvait créer des regroupements assez lâches mais pouvant avoir des répercussions sur d'autres domaines de la vie, et pourquoi pas de la mort.

Comme nous venons de le voir, et si l'on écarte les agglomérations secondaires, l'habitat rural gallo-romain correspondait principalement à un habitat dispersé. Cependant, des villages ont été reconnus dans certains secteurs forestiers d'Allemagne ainsi que dans les Vosges où ces hameaux à vocation agricole sont occupés à partir du I^{er} siècle après J.-C. et jusqu'au II^{ème} ou III^{ème} siècle. Un phénomène comparable semble avoir été de mise en Narbonnaise (Ferdrière 1988, p. 193-194).

L'habitat rural serait donc constitué d'exploitations agricoles de différents types, mais également de résidences principales et secondaires (l'ensemble de la population rurale n'était pas nécessairement agricole : artisan, médecin...), et de hameaux.

2.2 Les sanctuaires

Le paysage rural est également marqué par la présence de temples ou de sanctuaires. Dans de rares cas ils peuvent être privés et rattachés à de grandes et riches villas. Ils peuvent alors être intégrés à la villa au sein de la résidence du propriétaire ou dans la cour, ou se situer à l'extérieur de l'enclos (Leday 1980, p. 325 ; Fauduet 2004, p. 407-411). Lorsqu'ils sont dans ou à proximité d'un domaine, la relation est assez facile à établir, mais un certain nombre d'entre eux est retrouvé à plusieurs centaines de mètres des habitations. Sauf exception - comme dans les Vosges où l'on retrouve fréquemment des enclos cultuels associés aux villages (Pétry 1990 ; Heckenbenner, Meyer 2004, p. 179) - les sanctuaires sont dispersés dans la campagne, souvent à l'écart des voies de circulation. Il s'agit la plupart du temps de petits temples de type *fanum*, qui peuvent être regroupés à plusieurs dans une enceinte. Leur situation éparpillée dans la campagne laisse supposer qu'il s'agit de sanctuaires publics pouvant être affectés à un groupe d'établissements ruraux. Ces relations sont délicates à mettre en évidence d'un point de vue archéologique, quelques études réalisées en Bretagne (Langouët, Provost 1991), en Champagne (Lambot, Méniel 1993) ou encore dans le Poitou (Richard 1987) permettent une première approche de la question. Cependant, pour une analyse spatiale plus

approfondie il serait nécessaire de développer encore les recherches allant dans ce sens.

On connaît quelques exemples de nécropoles ou de sépultures associées ou du moins situées à proximité de sanctuaire ou de temple. A Avenches « En Chaplix » (Suisse, Canton de Vaud), une importante nécropole gallo-romaine - utilisée de la fin du I^{er} au milieu du III^{ème} siècle après J.-C. - s'installe en bordure de voie, en face d'un sanctuaire augustéen mis au jour de l'autre côté de cette voie (Castella 1993). Une sépulture à crémation est par ailleurs directement associée au sanctuaire, le même étant en relation avec la ville antique d'*Aventicum* (Avenches) située à environ 600 m au sud. D. Castella établit notamment une comparaison avec un sanctuaire trévire situé à Newel (Allemagne, Rhénanie-Palatinat)¹² et associé à une villa et à un petit enclos funéraire (Castella 1993, p. 242 ; Cüppers 1993, p. 86). A Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or), fut fouillée une importante nécropole gallo-romaine appartenant à l'agglomération antique des Bolards, dont l'une des caractéristiques réside dans la présence d'une centaine de sépultures de périnatales, déposés dans des *imbrices* (Brenot *et al.* 1982). Une des explications données par les auteurs, consiste à rapprocher ce « cimetière de bébés » du grand sanctuaire situé au cœur de la ville : « *les nombreuses sépultures de bébés de la nécropole des Bolards pourraient être celles d'enfants malades que les parents amenaient dans le grand sanctuaire pour demander leur guérison.* » (Brenot *et al.* 1982, p. 176). Cette hypothèse a été avancée, entre autres, à cause de la découverte d'*ex-voto* représentant des enfants emmaillotés ou des déesses mères.

Dans notre zone d'étude les exemples semblent relativement rares ou peu renseignés : le site des « Meurets » à Ruitz (Pas-de-Calais) a livré les vestiges d'une villa gallo-romaine implantée en bordure d'une voie et associée à des sépultures (Delepierre 2006)¹³. Un *fanum* avait été mis au jour, précédemment, à proximité de la villa. A Anneux (Nord), ou encore à Breux (Meuse), sont également signalées des sépultures à crémation installées à proximité d'un *fanum*. Ces données sont encore trop imprécises pour prétendre à une discussion.

2.3 Le parcellaire

Les terres agricoles étaient partagées en de multiples parcelles qui ont profondément marqué le paysage rural. Certaines parcelles n'étaient probablement pas encloses, sur le modèle de « l'open-field », tandis que d'autres pouvaient bénéficier de limites marquées par des fossés, des haies, des murets en pierres, des talus, ou encore des palissades.

Outre les célèbres cadastres d'Orange qui nous renseignent sur des secteurs de la moyenne vallée du Rhône, il existe un peu partout en Gaule des vestiges de parcellaires agraires. Ils se présentent généralement sous la forme de fossés et peuvent parfois former des réseaux très complexes et difficilement interprétables. En effet, ces fossés ne sont bien souvent connus que par des tronçons, notamment dans le cas de fouilles de faible superficie. De plus, ils ont souvent été réaménagés au cours du temps et finissent par se chevaucher, se croiser et ne plus former quelque chose d'aussi régulier que ce que l'on observe dans certaines régions du monde, notamment en Tunisie

¹² Egalement référencé dans Martin-Kilcher 1993, p. 160 et plan p. 162.

¹³ Le rapport de fouille n'est pas disponible à ce jour.

(Caillemer, Chevallier 1957). Il est donc souvent délicat de dresser des plans précis de ces systèmes agraires¹⁴. Le développement de la prospection aérienne a cependant permis de révéler et d'étudier différents types de parcellaires dans des proportions plus importantes et de manière plus précise. Parallèlement, quelques études micro-régionales permettent d'appréhender des fragments de ces parcellaires : notamment sur le Plateau lorrain, entre les vallées de la Seille et de la Nied (Laffite 1996 ; 2004b), dans le secteur du Piémont vosgien (Heckenbenner, Meyer 2004) ou encore au sud de Cassel (Nord) entre les vallées de l'Yser et de la Lys (Jacques 1987 ; Delmaire 1996, p. 70).

Les parcellaires peuvent parfois être associés archéologiquement à un établissement rural, voire à un domaine. Ils structurent considérablement le paysage et peuvent notamment accueillir des lieux de sépulture. Ainsi, à Pagny-lès-Goin « La Grande Feuillère » (Moselle), fut mise au jour une vaste villa gallo-romaine, inscrite au sein d'un parcellaire qui accueille notamment deux sépultures à crémation (Blaising *et al.* 1988 ; Willaume 1992, p. 104). Certains fossés de parcellaires peuvent également être réutilisés comme limites de nécropole ou comme axe structurant l'espace, comme cela semble être le cas à Gravelotte « Grand Pré » (Moselle), à Laneuvelotte « Le Coin du Cendrier » (Meurthe-et-Moselle), à Haisnes « Les Courts Tours » (Pas-de-Calais), ou encore à Fournes-en-Weppes « Le Chemin du Bois Lasson » (Nord)¹⁵.

2.4 Le réseau des voies terrestres

Avec ses milliaires, ses aqueducs, ses *mansiones* (auberges) et *mutationes* (relais routiers), Rome marqua profondément le paysage et dans un sens sa domination : les armées ainsi que la culture, matérielle ou non, circulaient grâce à un réseau dense réorganisé notamment sous Agrippa. Ce réseau viaire était cependant déjà largement développé avant la conquête, et a même favorisé l'avancée des troupes ennemies. Ainsi, les tracés romains reprennent bien souvent ceux déjà existants (Fustier 1968, p. 65 ; Chevallier 1997, p. 306-311).

Vers 22-21 avant J.-C., Agrippa - gendre d'Auguste - eut pour mission de déployer un véritable réseau routier en Gaule, dont le point névralgique était *Lugdunum* (Fichtl 1994, p. 105 ; Roman, Roman 1997, p. 483). Quatre grands axes sont énumérés par Strabon : l'un partant vers l'ouest à travers les Cévennes ; un autre au nord-est vers le Rhin ; un autre vers le nord-ouest, en direction de Boulogne ; et enfin celui allant vers la Narbonnaise et le littoral (Ferdrière 2005, p. 122-123). Par la suite, Claude devait compléter l'œuvre d'Auguste.

En Gaule Belgique, le réseau routier est connu entre autres par l'Itinéraire d'Antonin (fin du III^{ème} après J.-C.), ainsi que par la Table de Peutinger (probablement dressée au milieu du III^{ème} après J.-C.) et les bornes milliaires. Ces sources littéraires établissent l'existence d'une grande route allant de Boulogne à Cologne, par Cassel, Tournai, Bavay et Tongres, ainsi que celle de plusieurs routes partant de Reims et se dirigeant vers Trèves, Cologne, Langres ou encore Metz. Les fouilles archéologiques ont permis de mettre au jour d'autres réseaux rayonnants autour des principales villes : Amiens, Tournai, Bavay, Tongres, Namur, Arlon... (Mertens 1968, p. 7 ; Chevallier 1997, p.

¹⁴ Pour plus de détail sur le parcellaire se référer à Clavel-Lévêque 1983 ; Chouquer, Favory 1991 ; Chouquer, Favory 1992 ; Favory, Fiches 1994 ; Chouquer 1996-1997.

¹⁵ Cf. 3^{ème} partie, Chap. 2, p. 228-229.

223-225). Metz occupe également une place de choix avec un réseau routier important en direction de Reims, Trèves, Strasbourg et Langres (**Figure 8**).

Trois types de voie sont identifiables, dont l'arpenteur Siculus Flacus donne la nomenclature et les caractéristiques : les voies publiques, qui sont construites aux frais de l'Etat et portent le nom de ceux qui les ont tracées (la *via* Domitia, Aurelia, ou encore Agrippa) ; les voies vicinales qui sont reliées aux grandes routes et conduisent à travers la campagne ; les chemins privés qui traversent les domaines ruraux et ne sont empruntés que par ceux qui ont besoin de se rendre sur leurs terres (Coulon 2007, p. 62-63).

Le long des voies, divers aménagements pouvaient prendre place : carrefours, aires de stationnement, auberges, ponts, aqueducs, monuments, statues, sanctuaires, et enfin nécropoles et monuments funéraires. Ces derniers, qui nous intéressent plus particulièrement dans le cadre de notre travail, étaient parfois agrémentés de citations à l'attention du voyageur, du passant. « *Les inscriptions invitent le voyageur à s'arrêter, à engager un dialogue avec le défunt, à méditer sur la vie humaine.* » (Chevallier 1997, p. 293). Ces monuments placés de manière stratégique le long des voies permettaient aux riches propriétaires terriens d'asseoir l'importance de leur exploitation rurale. L'un des mausolées les plus connus est celui de Faverolles (Haute-Marne) érigé en hauteur et mesurant une vingtaine de mètres (**Figure 9**). Le voyageur passant par la voie de Langres à la vallée de la Blaise, ne pouvait manquer de le voir (Février 1993).

Le paysage rural est en partie structuré par ces axes de communication le long desquels s'implantent les établissements et les nécropoles, qu'il s'agisse des grandes voies de circulation (terrestres et fluviales) ou de chemins (cf. 3^{ème} partie, Chap. 2, p. 229-230).

Chapitre 3 : historique de la recherche

Un premier historique, général, présente dans les grandes lignes les fondements et les développements de la recherche archéologique sur les nécropoles et les sépultures à crémation du Haut-Empire, dans le Nord de la Gaule. Il sera suivi d'une présentation plus détaillée sur deux thèmes en particulier qui nous ont semblé représentatifs dans le contexte plus général de l'histoire de la recherche : l'élaboration de répertoires ou d'inventaires qui sont à la base de la recherche et la mise en place progressive d'une typologie adaptée aux sépultures à crémation.

1. Contexte général de la recherche

1.1 Les premiers archéologues

De manière générale, la région Nord-Pas-de-Calais a connu un engouement pour les vestiges antiques plus précoce qu'en Lorraine. Cependant, et comme sur la majeure partie du territoire français, les premiers archéologues amateurs s'illustrent principalement au XIX^{ème} siècle. La plupart des découvertes se réfère alors à l'âge du Fer ou à la période mérovingienne, mais il y a quelques exceptions notables. Ainsi dans le Pas-de-Calais, on doit signaler les travaux de l'abbé D. Haigueré,



Figure 8 - Les principales voies romaines de Gaule (d'après Chevallier 1972, p. 182)

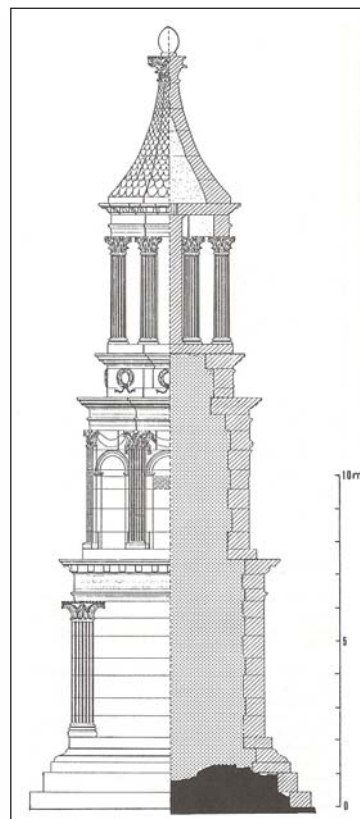


Figure 9 - Restitution du mausolée de Faverolles (Février 1993, p. 96)

qui portèrent notamment sur la nécropole gallo-romaine du « Vieil-Atre » à Boulogne, et dont la qualité a déjà été remarquée : « *D. Haigneré (1824-1893) est, sans conteste, le meilleur des archéologues locaux du XIX^{ème} siècle, le seul à disposer d'une compétence scientifique.* » (Delmaire 1994, p. 54). D'autres, en revanche, n'ont pas eu cette rigueur scientifique et seront fortement critiqués malgré la réalisation de travaux d'envergure, les plus célèbres d'entre eux étant dom Bévy (1738-1830) qui va jusqu'à inventer de prétendues inscriptions afin de valoriser ses travaux, entraînant ainsi de nombreuses confusions durant un siècle avant que la supercherie ne soit définitivement dévoilée (Delmaire 1996, p. 58). A. Terninck (1811-1888) qui peut être défini davantage comme un chercheur d'objets anciens que comme un archéologue, a néanmoins recueilli de nombreuses informations sur le mobilier funéraire gallo-romain (cf. *infra*, p. 49).

En Lorraine, l'archéologie du XIX^{ème} siècle est surtout marquée par un intérêt pour les villes antiques (Toul, Metz, Verdun), les voies et les camps romains, mais également pour les nécropoles protohistoriques et de la période mérovingienne. En 1822, F. Parisot (1766-1842) est ainsi le premier en France à fouiller une nécropole tumulaire de l'âge du Fer (Michler 2004, p. 43). Par ailleurs, sept nécropoles gallo-romaines ont été fouillées au XIX^{ème} siècle, dans un cadre de recherche « programmée ». On notera également, dès 1905, la fouille de la nécropole de l'agglomération antique de Lavoye, sous la direction de J. Meunier et G. Chenet, et qui sera publiée en 1974 par R. Joffroy (Mourot 2001, p. 68) ; puis en Moselle, les fouilles d'une première nécropole de l'agglomération antique du Hérapel, qui débutent en 1827, sous la direction de H. Böcking (Flotté, Fuchs 2004, p. 359).

Dès cette époque, les recherches sur les pratiques funéraires du Haut-Empire sont délaissées au profit de celles des périodes charnières de l'âge du Fer et du haut Moyen Age. Cela peut s'expliquer, d'une part, par le fait que les sépultures de cette période sont presque exclusivement des crémations - plus difficiles d'accès que les inhumations et moins facilement repérables - et d'autre part, par une orientation de la recherche archéologique davantage en faveur des monuments et des vestiges d'habitat (Martin-Kilcher 2006, p. 195). Ces derniers fournissent en effet un grand nombre de données permettant d'entrevoir la vie sociale et économique des Gallo-Romains et l'existence de sources écrites concernant les rituels funéraires et le statut juridique de la tombe romaine enraye quelque peu la recherche dans ce domaine (Polfer 2004).

1.2 Des travaux pionniers

Ainsi en 1951, J.-J. Hatt, dans sa thèse sur la tombe gallo-romaine, travaille à partir des inscriptions et des monuments funéraires, auxquels il ajoutera un texte sur les croyances funéraires d'après la décoration des tombes, lors de sa réédition en 1986 (Hatt 1951 ; 1986). Ces approches sont tout à fait défendables, mais sont parfois assez éloignées de nos préoccupations et de la réalité archéologique.

En 1964 et 1967, A. Van Doorselaer publiait deux volumes de répertoire des nécropoles d'époque romaine en Gaule septentrionale, ainsi qu'un ouvrage synthétisant ces données au travers

de diverses problématiques : l'aspect extérieur des nécropoles, leur répartition dans le paysage, leur relation avec l'habitat, l'architecture de la tombe, sa signalisation, le mobilier d'accompagnement, etc. (Van Doorselaer 1964a ; 1964b ; 1967). L'auteur réalise également des cartes de répartition et une analyse portant sur la démographie et le peuplement. Il traite aussi bien de sépultures à inhumation qu'à crémation, et tous les contextes sont pris en compte. Il réalise également une petite synthèse critique sur l'épineux problème du passage de la crémation à l'inhumation au cours des II^{ème} et III^{ème} siècles après J.-C. et relance le débat en s'appuyant sur ses propres résultats. Ce sujet fera l'objet d'un colloque vingt-cinq ans plus tard : *Incinérations et inhumations dans l'occident romain aux trois premiers siècles de notre ère* (Vidal 1992). Un autre apport essentiel réside dans la mise en place - ou plutôt la redéfinition - d'une typologie des tombes à crémation en fonction du mode de dépôt des ossements. Malgré sa participation à plusieurs fouilles de nécropoles, il ne présente pas d'étude de cas, et aucune illustration ne vient étayer son discours. Néanmoins, cette publication constitue encore aujourd'hui une référence pour le Nord de la Gaule. Il s'agit de la première synthèse de cette envergure sur les pratiques funéraires gallo-romaines.

1.3 Vers de nouvelles thématiques de recherche

A partir des années 1960-1970, le développement des prospections pédestres et aériennes va permettre de repérer, puis de fouiller des ensembles funéraires complets. Plusieurs publications monographiques voient ainsi le jour, comme celle de la nécropole de Thuin, celle de Blicquy, et celle de Tournai, toutes trois situées en Belgique (Fayder-Feytmans 1965 ; De Laet *et al.* 1972 ; Brulet, Coulon 1977) ou encore la nécropole de Baralle dans le Pas-de-Calais (Hosdez, Jacques 1989). Dans ce contexte, l'archéo-anthropologie fait petit à petit son apparition dans le discours sur les pratiques funéraires : la nécropole de Courroux dans le Jura (Martin-Kilcher 1976), celle de Kempten en Bavières (Mackensen 1978) ou encore celle du Port d'Avenches en Suisse (Castella 1987) sont ainsi parmi les premières à être étudiées sous cet angle.

Parallèlement, diverses tables rondes et colloques se tiendront, reprenant des thèmes liés aux sépultures et aux pratiques funéraires gallo-romaines. Nous citerons entre autres la table ronde de Lyon en 1986 sur les nécropoles à incinération du Haut-Empire (Collectif 1987), dont la publication, bien que n'ayant pas de réelle problématique commune, permet de présenter les résultats des fouilles et des études, en majorité issus de l'archéologie préventive. Si la plupart des communications porte sur l'étude d'un site en particulier, l'organisation spatiale dans les nécropoles, et de manière plus large au sein de leur environnement (relation avec l'habitat notamment), est également traitée. L'analyse des restes organiques est aussi abordée, ainsi que l'archéozoologie et l'archéo-anthropologie, même si ces articles sont très courts et peu approfondis. Par ailleurs, la majorité des nécropoles présentées sont localisées dans le Sud de la France.

En 1987, un colloque est organisé à Toulouse sur le thème *Incinérations et inhumations dans l'occident romain aux trois premiers siècles de notre ère* (Vidal 1992). Le but était d'aborder les modalités de transitions dans le mode de traitement du corps (inhumation et crémation) et des conséquences en termes de chronologie pour différentes provinces romaines : en France, en Espagne, en

Italie, en Suisse, au Maghreb et en Grande-Bretagne. Comme dans l'ouvrage précédent, un article est consacré à l'archéo-anthropologie, sous la plume d'H. Duday, mais il s'agit de nouveau d'une présentation des potentialités de la discipline et de la méthodologie plus que de réels résultats. Cependant, quelques études font référence aux résultats des études ostéologiques qui permettent entre autres, dans le cadre de ce sujet, d'aborder le thème de la crémation des enfants. Cet axe de recherche sur les sépultures d'immaturs a connu par la suite un certain succès suite à la publication des sépultures de Sallèles d'Aude (Duday *et al.* 1995).

En 1991, se tient à Mayence un colloque ayant pour thème les tombes romaines, appréhendées en particulier sous un angle religieux et social. La publication (Strück 1993a) réunit un grand nombre d'articles variés qui permettent de traiter le sujet selon différents points de vue : à travers la littérature antique, l'étude de cas, le mobilier, le défunt... On y trouve, par ailleurs, pas moins de quatre articles concernant les tombes-bûchers, dont l'un d'eux rend compte des résultats obtenus par W. Gaitzsch et A. Werner lors d'une expérimentation menée à partir des résultats archéologiques obtenus lors de la fouille de plusieurs tombes-bûchers (Gaitzsch, Werner 1993). On s'intéresse également de plus en plus aux différentes structures funéraires - autres que les tombes - que l'on rencontre dans les nécropoles antiques et qui peuvent fournir des informations relatives à d'autres moments que celui de l'ensevelissement ou de la crémation.

Progressivement, les thématiques abordées dans le cadre des études de nécropoles s'orientent de plus en plus vers une analyse des gestes funéraires et non plus seulement de la tombe en tant que structure se suffisant à elle-même. Celle-ci est également abordée à travers ses structures annexes, qui permettent de comprendre plus largement le processus des funérailles (de la crémation à l'ensevelissement) et des rituels post-funérailles. Ces nouveaux axes de recherche ont été en grande partie accompagnés, voire portés, par le développement de disciplines scientifiques annexes : l'archéo-anthropologie, déjà entr'aperçue précédemment, mais également l'archéozoologie, la palynologie, la carpologie, ou encore l'anthracologie. La documentation est par ailleurs de plus en plus fournie grâce au développement et aux résultats de l'archéologie préventive. On notera cependant une différence assez nette entre les deux régions : en Lorraine, l'impact de l'archéologie de sauvetage est moindre que pour la région Nord-Pas-de-Calais du fait d'une urbanisation moins importante dans cette région à dominante rurale et bien que la documentation se soit enrichie aux abords des villes et le long des grands axes de circulation qui font l'objet de réaménagements.

Depuis les années 1990, plusieurs publications monographiques complètent les données existantes et permettent de les replacer dans un contexte funéraire bien étudié : la nécropole du Kohlberg au Hérapel en Moselle (Hoffman 1995), de Cutry en Moselle (Liéger *et al.* 1997), d'Avenches « En Chaplix » en Suisse (Castella 1999) ou plus récemment celle de Bavay « La Fache des Prés Aulnoys » dans le Nord (Loridant, Deru 2009). Par ailleurs, deux ouvrages de synthèse ont été publiés : le premier rassemble les actes d'un colloque dédié aux nécropoles à crémations de Gaule Belgique (Geoffroy, Barbé 2001). Il compile des interventions axées sur une nécropole ou sur une

région particulière ou encore sur un thème méthodologique (les structures annexes aux sépultures, les assemblages céramiques, l'anthropologie, l'archéozoologie...). Le second concerne plus particulièrement la Lorraine, et bien qu'il s'agisse d'un catalogue d'exposition, il permet de faire le point sur l'état actuel de la recherche et sur les dernières découvertes effectuées sur les territoires leuque et médiomatrique, mais propose également quelques petites synthèses, notamment sur les éléments de signalisation des sépultures (Collectif 2009).

Enfin, la nécropole de Lamadelaine, associée à l'*oppidum* du Titelberg (Luxembourg), est principalement utilisée à l'époque laténienne mais quelques sépultures augustéennes y ont également été découvertes. Ce site a fait l'objet d'une publication monographique en 1999 qui se trouve par ailleurs agrémentée des résultats issus de la réalisation de bûchers expérimentaux (Metzler-Zens *et al.* 1999). Ce type d'expérimentations, directement appliquées à l'archéologie, a déjà été réalisé dès 1993 par W. Gaitzsch et A. Werner (Gaitzsch, Werner 1993) ou plus récemment par M. Becker et ses collaborateurs (Becker *et al.* 2006). Ils ont édifié quatre bûchers différents, répondant chacun à des critères spécifiques, et permettant de mieux comprendre la manière dont le bûcher peut être construit et la façon dont il s'effondre.

Après cette présentation générale de l'histoire des recherches sur les nécropoles à crémations dans le Nord de la Gaule, nous avons choisi de traiter plus spécifiquement deux thématiques propres à notre étude. Comme le souligne J.-N. Castorio, le début du XX^{ème} siècle est marqué par l'école « méthodique » et on assiste alors « à un colossal effort de recensement des données archéologiques accumulées durant les siècles passés. » (Castorio 2009, p. 11). Ce travail est en effet à la base de toute étude synthétique, qu'elle porte sur le monde funéraire ou sur tout autre sujet d'étude. Un second thème, strictement du domaine de la crémation, nous a semblé intéressant à développer ici : la typologie des sépultures. Cet exercice a en effet été abordé par différents auteurs s'attachant à décrire et à définir le mieux possible la sépulture à crémation gallo-romaine, et l'évolution de son élaboration permet de suivre celle de la conception que l'on s'est faite de ces tombes.

2. Les racines de l'étude : la constitution d'un corpus

Afin de traiter un sujet synthétique comme celui envisagé par A. Van Doorselaer, et traité par nous aujourd'hui dans ce travail, la première étape, qui est de loin la plus longue et la plus fastidieuse, consiste à regrouper l'ensemble de la documentation disponible et nécessaire à l'élaboration de cette synthèse. Le travail d'A. Van Doorselaer a donné lieu à deux volumes publiés en 1964, soit trois ans avant la parution de l'analyse proprement dite. Le premier concerne uniquement la Belgique, tandis que le second regroupe les tombes d'Allemagne, de France, du Luxembourg et des Pays-Bas (Van Doorselaer 1964a ; 1964b). Son corpus est donc en partie géographique - ce qui est inévitable - mais avant tout thématique, puisqu'il s'intéresse uniquement aux découvertes funéraires d'époque romaine, tandis que d'autres répertoires archéologiques régionaux, plus traditionnels, recensent généralement l'ensemble des découvertes archéologiques d'une région donnée.

Pour la Lorraine il convient de citer en premier lieu la publication, en 1756, de l'ouvrage de

Dom Calmet *Notice de la Lorraine* qui s'avère être un travail pionnier d'inventaire archéologique. Pour l'auteur, il s'agit de « *l'histoire par ordre alphabétique des villes de ce pays, des bourgs, des villages, des abbayes, de tous les établissements sacrés et civils ; des camps romains, des palais des anciens rois d'Austrasie, des antiquités remarquables et de tous les monuments qui méritent quelques distinctions.* » (Dom Calmet 1840, p. 8).

E. Linckenheld, en réalisant des répertoires archéologiques sur les arrondissements de Sarrebourg et de Thionville, y voyait deux avantages ou plutôt se fixait deux buts : « *D'abord l'intérêt des habitants est éveillé et ainsi une certaine collaboration de la part des indigènes, des instituteurs, paysans et ouvriers peut être réalisée. En second lieu, même l'étude scientifique des spécialistes et des professionnels tire profit d'une statistique basée sur le matériel complet d'une région.* » (Linckenheld 1929, p. 2). Ce préambule résume donc bien le contexte dans lequel sont réalisés ces répertoires.

Ces derniers ont par ailleurs souvent l'avantage d'être effectués par des archéologues familiers de la région étudiée et, par le biais de prospections ou de fouilles ont une connaissance approfondie du terrain. Mais cela ne suffit pas toujours à l'obtention de bons résultats.

Ainsi, les travaux d'A. Terninck (1811-1888) sur *L'Artois souterrain*, ont été fortement remis en cause, car cet archéologue amateur fouillait sans méthode dans le seul but de récupérer un maximum d'objets, bien souvent sans les distinguer chronologiquement (**Figure 10**). Il considérait notamment la céramique en *terra rubra* « *comme une dégénérescence de la céramique sigillée, ce qui l'amenait à dater systématiquement du III^{ème} s. les trouvailles du I^{er} s.* » (Delmaire 1994, p. 54). Néanmoins, ses travaux sont fondamentaux pour cette région, et les quatre volumes qui les compilent ont fourni, et fournissent encore, une base documentaire non négligeable. Le premier tome est consacré aux périodes préhistorique et gauloise (1878), tandis que les tomes 2 (1879) et 3 (1880) concernent l'époque romaine et le quatrième la période mérovingienne (1881). Ces ouvrages recensent les sites de manière thématique : l'auteur part d'une description et d'une interprétation sur un sujet et donne la liste des sites qui s'y rapportent. On trouve ainsi des chapitres forts variés : des « voies de communication », à « la religion des Atrébates pendant la domination romaine », en passant par « les hypocaustes et les systèmes de chauffage », pour revenir ensuite sur les « Autres constructions religieuses en Artois ». Le discours, à la seule vue de la table des matières, semble pour le moins décousu. Ainsi, les chapitres consacrés aux sépultures se suivent d'une étrange manière, aux sépultures gallo-romaines (du I^{er} au IV^{ème} siècle après J.-C.), suivent les tombes gauloises des I^{er}-II^{ème} siècles après J.-C., puis les tombes romaines, le III^{ème} siècle est de nouveau traité ensuite, puis on revient à des exemples de tombes gallo-romaines etc. Cette organisation suit une logique propre à l'auteur. L'index des communes s'avère alors particulièrement utile pour retrouver dans quelle catégorie est classée telle ou telle découverte (en prenant garde néanmoins aux datations). Enfin, dans le troisième volume, le classement est effectué en fonction des types d'objets : poteries grossières, fines, à relief, « autres vases élégants », vases en verre, statuettes... Les descriptions étant suivies de la liste des sites sur lesquels de telles trouvailles ont été recensées.

Les autres auteurs qui se sont livrés à un tel exercice se sont généralement montrés plus pragmatiques. Certains ont choisis de dresser simplement la liste des sites se référant à leur cadre d'étude,



Figure 10 - Portrait d'Auguste Terninck (d'après : <http://fouquiereschf.free.fr/> : consulté le 19 mars 2010)

comme c'est le cas pour J. Beaupré et son *Répertoire archéologique pour le département de Meurthe-et-Moselle. Epoques préhistoriques, gallo-romaine, mérovingienne* (Beaupré 1897), dans lequel les sites sont classés par communes, mais également pour E. Linckenheld qui s'attache aux arrondissements de Sarrebourg et de Thionville (Linckenheld 1929 ; 1934) ou encore pour M. Toussaint qui s'attela à cette tâche pour les départements de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle, des Vosges et de la Moselle (Toussaint 1946 ; 1947 ; 1948a ; 1950). Ce dernier a opté pour un classement par arrondissements, puis par communes, toujours en suivant l'ordre alphabétique. En revanche, l'ouvrage de M. Lutz, *La Moselle Gallo-Romaine* (Lutz 1991), est agrémenté d'une présentation plus générale sur « *La cité des Médiomatrices sous les Romains* » dans lequel il présente très sommairement le contexte historique, économique et culturel de son sujet d'étude. On trouve également en fin d'ouvrage un appendice épigraphique et iconographique qui recense les inscriptions lapidaires et les estampilles.

Nous pourrions multiplier les exemples tant le besoin de ce type de recensement a su se faire sentir, et ce à différentes échelles : municipale, cantonale, départementale, régionale ou interrégionale. Ces quelques cas montrent une perdurance dans le temps de l'intérêt porté à cet exercice, ici de 1879 à 1991. Il s'agit néanmoins, pour la plupart, d'ouvrages assez anciens qui, s'ils n'en sont pas moins utilisables, nécessitent cependant d'être complétés. Ce complément peut être trouvé, depuis 1988, dans les publications des pré-inventaires archéologiques, établis pour chaque département français¹⁶ et couvrant une fourchette chronologique allant de l'âge du Bronze au début du Moyen Age. Ces Cartes Archéologiques de la Gaule (CAG), publiées sous la direction de M. Provost, poursuivent le travail entamé par les Cartes archéologiques de la Gaule romaine publiées dès 1931 sous la direction d'A. Blanchet, puis à partir de 1957 sous la direction d'A. Grenier et de P.-M. Duval.

¹⁶ Certains n'ont cependant pas encore été publiés : Alpes-Maritimes, Ardennes, Aveyron, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Drôme, Vienne, Seine-Saint-Denis et les quatre départements d'outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion.

	Lorraine				Nord-Pas-de-Calais	
	<i>Meurthe-et-Moselle</i>	<i>Meuse</i>	<i>Moselle</i>	<i>Vosges</i>	<i>Nord</i>	<i>Pas-de-Calais</i>
CAG	publiée en 2004	publiée en 2001	publiée en 2004	publiée en 2004	publiée en 1996	publiée en 1994
BSR	de 1991 à 2001	de 1991 à 2001	de 1991 à 2001	de 1991 à 2001	de 1991 à 2007	de 1991 à 2007

Figure 11 - Années de publication des Cartes Archéologiques de la Gaule et des Bilans Scientifiques Régionaux

Dans les deux cas, l'échelle retenue pour ces inventaires est celle du département. Enfin, et afin de compléter les vides séparant la publication de la CAG de la réalisation de l'inventaire, des Bilans Scientifiques Régionaux (BSR) sont publiés depuis 1991 par les DRAC (Ministère de la Culture) chaque année et présentent des résumés des opérations archéologiques menées sur chaque territoire régional (**Figure 11**).

Ces différents répertoires sont circonscrits géographiquement et constituent avant tout des outils de travail. Notre démarche souhaite s'inscrire pleinement dans la continuité de celle d'A. Van Doorselaer : l'inventaire n'autorise pas seulement de mener à bien une étude synthétique, mais permet également au lecteur de juger de la fiabilité de la base documentaire utilisée. Il est nécessaire d'établir le corpus en fonction des critères qui seront pertinents lors de l'analyse des données. Ainsi, nous avons opéré un tri au sein des découvertes recensées dans ces différents répertoires. Ce travail permet également de se rendre compte de l'importance que revêt l'interprétation qui est faite des découvertes archéologiques, celle-ci variant en fonction des auteurs et surtout des problématiques qu'ils développent.

Ce travail permet également de rassembler l'ensemble des connaissances sur un thème spécifique à un moment donné, et marque d'une certaine façon une étape supplémentaire dans la recherche.

3. L'exercice typologique

En 1967, A. Van Doorselaer propose une typologie des tombes à crémation, principalement élaborée à partir des vestiges osseux : la première distinction s'effectue entre sépulture primaire ou secondaire (cf. 3^{ème} partie, Chap. 3, p. 269), puis selon le mode de dépôt des os, dans un vase ou directement dans la tombe. Enfin, le troisième critère réside dans la présence ou non de résidus de crémation¹⁷ (Van Doorselaer 1967, p. 99-100). Bien que la plupart des prédécesseurs d'A. Van Doorselaer se soient avant tout attachés à l'architecture de la tombe, à sa construction et à son mobilier pour définir des catégories typologiques, d'autres chercheurs allemands avaient déjà entamés une telle approche, centrée sur le défunt.

Dès 1932, W. G. Vermeulen va en effet engager ce mouvement en distinguant plusieurs types de structures (cité par Van Doorselaer 1967, p. 89) : les tombes (Graven) qui contiennent un

¹⁷ L'expression « résidus de crémation » correspond à l'ensemble des vestiges issus de la crémation : charbons de bois, fragments osseux, tessons de céramique, fragments de verre etc. Les os peuvent néanmoins être isolés et débarrassés des autres résidus provenant du bûcher et du mobilier.

ou plusieurs vases ossuaires ; les fosses à tessons (Schervenuiken) qui ne contiennent pas d'os ; les couches de cendres (Brandlagen) qui sont localisées sur des surfaces de 8 à 10 m² pour une profondeur de 0,25 à 0,30 m et contiennent du charbon de bois, des os et des tessons (il s'agit vraisemblablement d'aires de crémation) ; les fosses à crémation (Brandgaten) enfin, que l'auteur interprète comme des tombes-bûchers, mais qui pourraient se rapporter aux Brandgrubengräber (cf. *infra*). Une des distinctions primordiales qu'il met en avant est celle du transfert ou non des vestiges issus de la crémation : le corps peut être brûlé à un endroit pour être ensuite déplacé dans la tombe. H. Brunsting (1937) reprend cette distinction entre sépulture primaire et secondaire¹⁸ et ajoute un élément supplémentaire : la présence ou non de mobilier d'accompagnement (Van Doorselaer 1967, p. 89). Il distingue également s'il y a séparation ou non des résidus de crémation avec les os et si le dépôt est effectué dans un vase ou directement dans la fosse.

En 1938, R. von Uslar décrit les quatre principaux types de tombes qu'il a pu rencontrer en Allemagne centrale et occidentale pour la période romaine, sans distinguer de particularismes régionaux ni de période chronologique favorable à l'un ou l'autre de ces types (Van Doorselaer 1967, p. 90-91) :

- Les Brandgrubengräber correspondent alors à des fosses contenant à la fois les os du défunt et les résidus de la crémation (matériel, charbon, cendres).
- Les Brandschüttungsgräber se distinguent des précédentes par la présence d'un vase ossuaire contenant également des résidus de crémation et des os, tandis qu'une partie est toujours déversée dans la fosse.
- Les Knochenester ou Ossuariengräber représentent les tombes où le dépôt osseux prend la forme d'un amas circonscrit, déposé dans la fosse. La présence d'un contenant en matière périssable souple est envisageable.
- Enfin, dans les Urnengräber, les os sont déposés dans un vase ossuaire sans résidus de crémation.

En 1959, R. Nierhaus publie les résultats qu'il a obtenus suite à la fouille de la nécropole d'époque romaine de « Auf der Steig » à Stuttgart en 1955 (Nierhaus 1959). Lors de cette publication, il propose une typologie relative aux tombes de cette nécropole qui a servi de base à A. Van Doorselaer pour établir la sienne. Il distingue trois grands types :

I : Les os sont soigneusement recueillis et déposés en amas

- a) L'amas osseux est déposé dans la fosse sans contenant visible, avec ou sans résidus de crémation.
- b) L'amas osseux est déposé :
 1. Dans un récipient en céramique intact.
 2. Dans un récipient incomplet (tessons, fond de vase, panse d'amphore...).

II : Les os, généralement en petite quantité sont dispersés dans la fosse avec quelques céramiques.

III : Les os et les résidus de bûcher sont déposés pêle-mêle dans la fosse. Ils sont accompa-

¹⁸ Bien que ces termes ne soient pas utilisés à l'époque.

gnés de mobilier brûlé et parfois non brûlé.

Cette typologie ne distingue pas la position primaire ou secondaire du défunt, puisque R. Nierhaus ne prend en compte que les structures qu'il a pu observer dans cette nécropole qui n'a pas livré de bûcher. Par ailleurs, les trois niveaux définis présentent une hiérarchie étonnante, qui semble reposer davantage sur la manière dont ont été prélevés les vestiges osseux sur le bûcher et seulement ensuite sur leur aspect dans la sépulture (contenant, mobilier...). Dans le premier cas, ils sont « soigneusement recueillis » et dans le dernier, ils sont déposés pêle-mêle avec les résidus de crémation.

En 1962, H. Van Crombruggen propose également une « typologie » - suite à l'étude de la nécropole de Tongres - au contraire axée sur la distinction entre primaire et secondaire (Van Crombruggen 1962, p. 43-44). Il s'agit plus d'une description des tombes découvertes que d'une véritable typologie : il n'y a pas de hiérarchisation entre les critères. Malgré les travaux antérieurs, déjà publiés, il ne reprend aucune des terminologies proposées¹⁹ :

I : Le corps n'a pas été incinéré sur place.

- a) La fosse contient une urne avec les os et éventuellement du mobilier.
- b) La fosse contient une couche de charbons de bois, des os brûlés parfois disposés en tas et éventuellement du mobilier.
- c) Les objets ont été brûlés sur le bûcher avec le corps.
- d) Une partie du mobilier seulement a été brûlée sur le bûcher avec le corps.
- e) La tombe est recouverte de tuiles.

II : Le corps a été incinéré sur place.

- f) Les objets sont déposés sur le bûcher après la cérémonie.

III : Les os brûlés sont placés dans un cercueil en bois.

- g) Une partie du mobilier a été brûlée.
- h) La tombe ne contient pas de mobilier.

IV : Le corps a été placé dans un cercueil et l'ensemble a été brûlé.

Comme le suggère A. Van Doorselaer, cette classification mélange trop de paramètres pour être utilisable dans un autre contexte que celui de la nécropole de Tongres. De plus, il est possible qu'une même tombe corresponde à deux types à la fois : la fosse contient une urne avec les os et éventuellement du mobilier et elle est recouverte de tuiles (types Ia et Ie), les critères ne respectant aucune hiérarchie.

Enfin, en 1967, A. Van Doorselaer présente sa propre typologie. Il y distingue six grands types pouvant être subdivisés²⁰ :

¹⁹ Nous n'avons pas inclut sa typologie dans le tableau récapitulatif proposé ci-après (Figure 14), car ses types sont trop spécifiques pour que les équivalences soient pertinentes.

²⁰ Nous gardons ici la terminologie qu'il utilise pour le premier niveau de lecture correspondant aux principaux types, les sous-types (a, b, c) sont résumés et donc décrits par nos soins (pour les auteurs précédents, il s'agit de retranscriptions fidèles).

1) Les sépultures avec urne (Urnengräber).

Elles se caractérisent entre autres par l'absence de résidus de crémation.

- a) Le récipient est entier, et peut être en céramique, en pierre, en bronze, ou en verre. Il est parfois fermé par un couvercle (une pierre, un tesson, une écuelle...).
- b) Le récipient est incomplet, il peut s'agir de fonds de *dolia*, d'amphores ou de cruches, ou de grands tessons de panse. La présence d'un couvercle est également possible.
- c) Le récipient est un coffret en bois.

2) Les sépultures avec tas d'ossements (Knochenlager) : les os ont été débarrassés des résidus de crémation ; possibilité d'une enveloppe en matière périssable souple ; possibilité d'un couvercle posé directement sur l'amas osseux ; des résidus de crémation peuvent être déposés dans la tombe mais séparés des os. Un autre type peut s'apparenter à celui-ci, lorsque les os sont répandus sur le fond de la fosse.

3) Les Brandschüttungsgräber constituent une variante des sépultures avec urne. Ils se distinguent par la présence de résidus de crémation déposés dans l'urne et dans la fosse.

4) Les Brandgrubengräber sont des tombes caractérisées par un dépôt effectué directement dans la fosse et mêlant ossements et résidus de crémation. Les résidus de crémation peuvent contenir divers éléments du mobilier déposé sur le bûcher. Des offrandes secondaires (qui n'ont pas été déposées sur le bûcher)²¹ peuvent également être attestées.

5) Les Bustumgräber correspondent aux tombes-bûchers : le mort est brûlé et enterré au même endroit. Parfois, une partie des os peut être prélevée afin d'être déposée dans un récipient, lui-même étant laissé dans la tombe.

6) Les fosses pleines de charbons de bois, de cendres et de tessons mais dépourvues d'ossements : l'auteur les interprète soit comme des fosses servant à accueillir « les détritibus d'un *ustrinum* », soit comme des cénotaphes²² aménagés de manière symbolique comme de véritables sépultures.

Cette proposition typologique, comparée aux précédentes, présente l'avantage d'offrir un panel plus large permettant de se rendre compte de la diversité des structures funéraires rencontrées dans les nécropoles gallo-romaines de Gaule septentrionale. L'auteur place, par ailleurs, sur le même niveau, chaque type de sépultures secondaires, les tombes-bûchers et les fosses annexes (structures non sépulcrales pouvant par exemple accueillir les restes issus de la crémation non déposés dans la sépulture : cf. 3^{ème} partie, Chap. 3, p. 313-332), sans concrètement différencier les caractères primaire et secondaire, ni le caractère sépulcral de la structure. Pour les sépultures secondaires, l'accent est mis sur le mode de dépôt des os, mais celles-ci se caractérisent également par leur aménagement extérieur ou intérieur.

21 Cf. 3^{ème} partie, Chap. 3, p. 269.

22 Le *cenotaphium* est la tombe d'une personne dont le corps n'a pas été retrouvé et n'a donc pas pu être mis en terre : « La construction des cénotaphes était due à cette croyance que l'âme détachée du corps avait besoin d'une demeure. Si on ne lui donnait un tombeau pour asile, elle errait sans trêve ni repos, comme un génie malfaisant. » (Cuq 1896, p. 1392).

Bien qu'ils reprennent en partie ces dénominations, L. Berger et S. Martin-Kilcher, insistent davantage sur le fait que les os peuvent être ou non débarrassés des résidus de crémation. Il convient en premier lieu de distinguer si les os ont été prélevés, puis débarrassés des résidus de crémation afin d'être transférés dans un vase ou au contraire s'ils ont été prélevés avec une partie des résidus de crémation et déposés mélangés dans la fosse sans contenant (Berger, Martin-Kilcher 1975, p. 157-158). Un schéma explicatif illustre ces distinctions, la première étant centrée sur la manière dont sont ramassés les ossements sur l'*ustrinum* : le terme de « *ausgelesen* » (triés) laisse entendre qu'un soin particulier est apporté à la récolte des os brûlés (**Figure 12**).

Dix ans après les travaux d'A. Van Doorselaer, G. Müller, dans la publication d'une nécropole de l'agglomération de *Novaesium*, en Germanie Inférieure (Neuss, Rhénanie-du-Nord-Westphalie), reprend en partie ces différenciations typologiques en distinguant quatre cas attestés dans cette nécropole : les Ossuariengräber²³, les Brandschüttungsgräber, les Brandgrubengräber et les *busta* (Müller 1977, p. 12). Puis en 1980, T. Bechert publie un article sur la terminologie utilisée pour les tombes à crémation. Il constate que malgré une certaine diversité du vocabulaire employé, on peut distinguer deux types principaux pour les tombes secondaires, qui représentent la base de la typologie et peuvent ensuite être subdivisés :

- 1- Urnengrab : la tombe en urne sans résidus de crémation.
- 2- Brandgrubengrab : la tombe avec résidus de crémation, au sein de laquelle on peut de nouveau distinguer deux types :
 - a) Brandschüttungsgrab : dépôt en urne ou sous la forme d'un amas.
 - b) Brandgrubengrab : dépôt dispersé dans la fosse.

Concernant les tombes-bûchers, les os sont nécessairement mêlés aux résidus de crémation mais ils peuvent soit être laissés en place dans la fosse (Verstreut : dispersés), soit être regroupés sous la forme d'un amas (Knochenest : « nid d'ossements »).

En 1987 paraît la publication de la nécropole du Port d'Avenches (Suisse) par D. Castella, qui représente la finalité d'un travail universitaire réalisé en 1986 (Castella 1987). Il y propose une typologie réadaptée, car, écrit-il, « *le plus souvent conçues dans le cadre d'études consacrées à une nécropole particulière ou à une série de nécropoles à l'intérieur d'une aire géographique restreinte, les typologies existantes s'avèrent incomplètes et peu commodes à l'emploi.* » (Castella 1987, p. 22). Il rappelle également que la majorité de ces travaux est due à des chercheurs allemands et que la terminologie employée n'est pas toujours facile à transcrire en français. D. Castella propose donc une nouvelle classification (**Figure 13**)²⁴ :

- I : l'incinération a été effectuée au-dessus de la fosse.
- a) Les os sont prélevés et déposés dans un contenant lui-même laissé dans la fosse.
 - b) Les os sont prélevés et réunis sous la forme d'un amas dans la fosse.
 - c) Les os sont laissés en place après la crémation, dispersés dans la fosse.
 - d) Les os sont prélevés et déplacés dans un lieu inconnu.

²³ Cette catégorie réunit les types 1 et 2 d'A. Van Doorselaer.

²⁴ Ici encore, nous utiliserons la dénomination de l'auteur pour définir les grands types, mais nous reformulerons certaines descriptions des sous-types qui font parfois l'objet de longues descriptions dans le texte original.

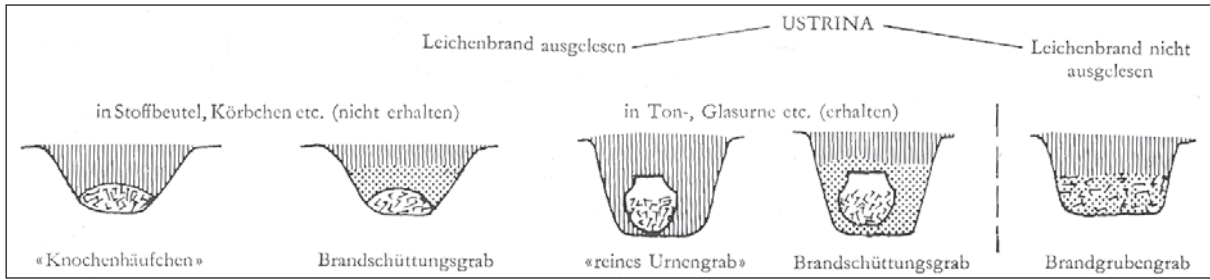


Figure 12 - Les principaux types de sépultures secondaires à crémation d'après Berger, Martin-Kilcher 1975, p. 158

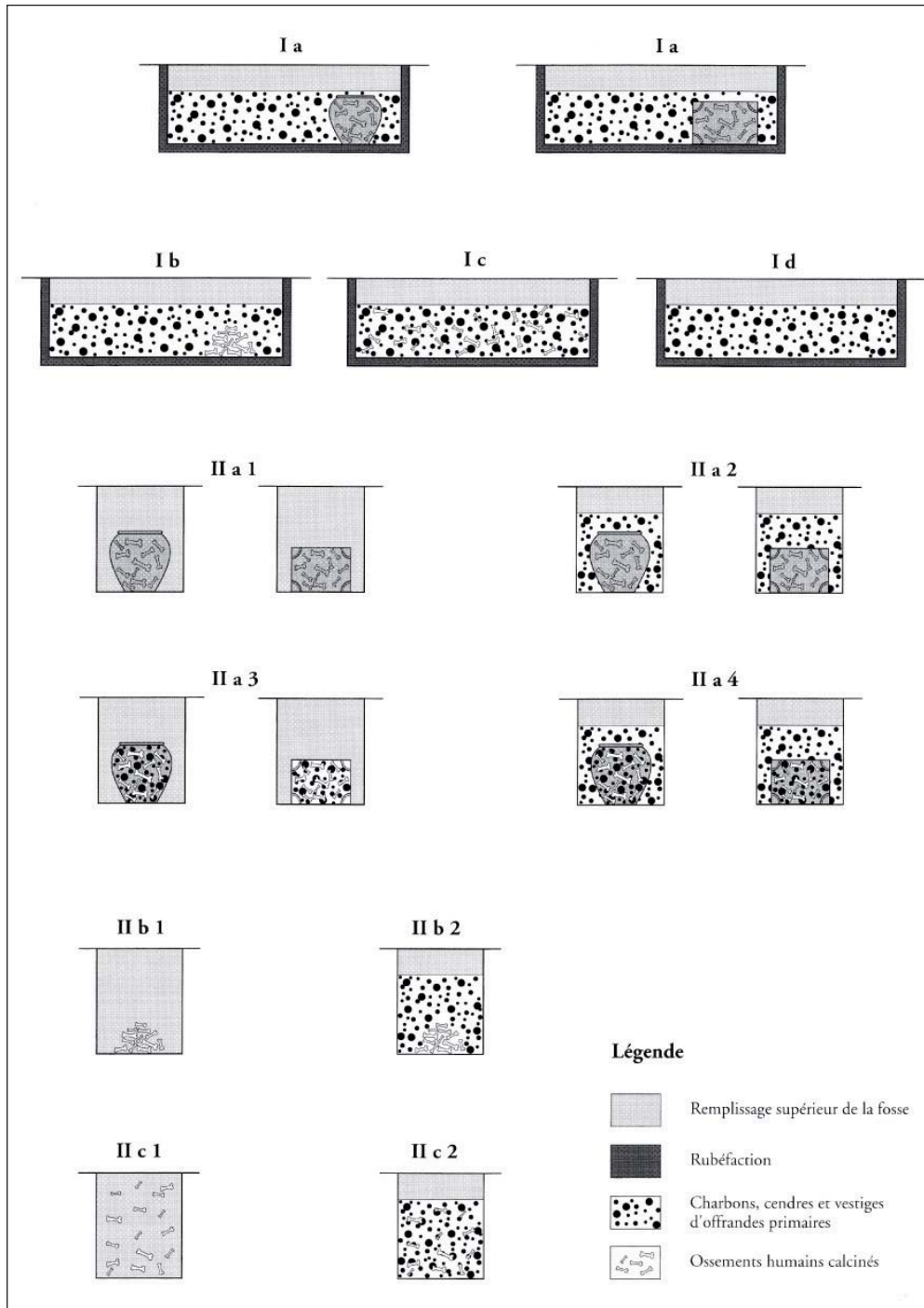


Figure 13 - La typologie des sépultures à crémation d'après Castella 1999, p. 46

II : l'incinération a été effectuée sur un *ustrinum* distinct.

- a) Les os sont réunis dans un contenant archéologiquement attesté.
 - 1- Absence de résidus de crémation dans le contenant et dans la fosse.
 - 2- Présence de résidus de crémation dans la fosse mais pas dans le contenant.
 - 3- Présence de résidus de crémation dans le contenant mais pas dans la fosse.
 - 4- Présence de résidus de crémation dans le contenant et dans la fosse.
- b) Les os sont réunis dans la fosse sans contenant attesté archéologiquement.
 - 1- Absence de résidus de crémation dans la fosse.
 - 2- Présence de résidus de crémation dans la fosse.
- c) Les os sont dispersés dans la fosse.
 - 1- Absence de résidus de crémation dans la fosse.
 - 2- Présence de résidus de crémation dans la fosse.

Cette typologie repose donc sur une hiérarchisation stricte fondée en premier lieu sur la distinction sépulture primaire / sépulture secondaire (I, II), puis sur la manière dont sont déposés les vestiges osseux (a, b, c, d), et enfin sur la présence ou non de résidus de crémation (1, 2, 3, 4). Comme le souligne l'auteur, tous ces types n'ont pas nécessairement été reconnus en contexte archéologique, mais cette présentation a l'avantage d'être rationnelle et de pouvoir, *a priori*, être appliquée à n'importe quelle nécropole. Certains de ces types n'avaient pas encore été signalés dans les publications antérieures que nous avons citées.

Cette classification n'est pourtant que peu utilisée sous cette forme, hormis bien évidemment D. Castella lui-même qui la réutilise dans la très belle publication de la nécropole d'Avenches « En Chaplix » (Castella 1999). Néanmoins, force est de constater que dans la majorité des cas, les tombes à crémation sont classées, par les chercheurs français, en fonction des critères évoqués par D. Castella et avant lui par A. Van Doorselaer et ses prédécesseurs, seules la terminologie et parfois la hiérarchisation changent d'un auteur à l'autre. Les chercheurs allemands, en revanche, utilisent préférentiellement la terminologie de R. von Uslar et d'A. Van Doorselaer : Brandgrubengräber, Brandschüttungsgräber, Urnengräber et *busta* (par exemple : Groeneveld 1998, p. 386).

Le tableau suivant permet de récapituler, de manière simplifiée, les principales typologies présentées ici (**Figure 14**). On peut alors remarquer que si la plupart des termes sont bien admis par tous, et recouvrent le même sens, certaines dénominations peuvent en revanche être utilisées pour désigner plusieurs types de dépôt. C'est le cas par exemple des Ossuariengräber, terme utilisé par R. von Uslar pour désigner les amas osseux sans contenant visible, tandis que G. Müller l'utilise dans un cadre plus large et un peu différent : il y inclut les dépôts en urne et les amas osseux recouverts par un « récipient » (Müller 1977, p. 12).

Nous rappellerons une fois encore que ces typologies sont réalisées dans le cadre d'une nécropole spécifique : elles sont construites sur le même modèle mais sont adaptées au cas particulier. C'est cet aspect, inhérent à la construction même de la typologie, qui fait que celle proposée par D. Castella est la plus commode à utiliser, car la plus complète. Cependant, ce rapide aperçu des étapes de la construction d'une typologie des tombes à crémation montre bien comment s'est affinée la

W. G. Vermeulen (1932)	Brandgaten ?				Graven (tombe en urne)	Brandgaten (tombes-bûcher)	Schervenkuilen (absence d'os)
R. von Uslar (1938)	Brandgrabengräber		Brandschüttungsgräber	Knochenester ou Ossuariengräber	Urnengräber		
R. Nierhaus (1959)	Type III	Type II (os dispersés sans résidus de crémation)	Variante du type Ib	Type Ia	Type Ib	Type III dans une "forme abâtardie"	
A. Van Doorselaer (1967)	Brandgrabengräber		Brandschüttungsgräber	Knochenlager	Urnengräber	Bustumgräber	Fosses dépourvus d'ossements
L. Berger et S. Martin-Kilcher (1975)	Brandgrabengräber		Brandschüttungsgräber	Knochenhäufchen ou Brandschüttungsgräber si les résidus sont déposés dans la fosse	reines Urnengräber		
G. Müller (1977)	Brandgrabengräber		Brandschüttungsgräber	Ossuariengräber (présence d'un élément recouvrant l'amas)	Ossuariengräber	<i>Bustum</i>	
T. Bechert (1980)	Brandgrabengräber		Brandschüttungsgräber : urne ou amas		Urnengräber	<i>Bustum</i>	
D. Castella (1987)	Type IIc2	Type IIc1	Types IIa2, IIa3 et IIa4	Types IIb1 et IIb2	Type IIa1	Type I	

Brandgrabengräber : tombes à crémation en fosse, les os sont dispersés dans le remplissage.

Brandschüttungsgräber : tombes à crémation en urne avec des résidus de crémation. Selon les auteurs les résidus de crémation sont dans l'urne ou dans la fosse ou dans les deux.

Knochenester, Knochenlager, Knochenhäufchen : "tas d'os", "nid d'os", amas osseux sans contenant visible, a priori sans résidus de crémation sauf mention contraire de l'auteur. Ce type est absent de la typologie de T. Bechert.

Urnengräber : tombes à crémation en urne sans résidus de crémation.

Figure 14 - Récapitulatif et correspondance des types de tombes selon les auteurs

réflexion au fur et à mesure des découvertes : les idées se sont organisées petit à petit de R. von Uslar en 1938 à D. Castella en 1987.

Il paraît inutile, au stade où en est la recherche, de proposer une nouvelle typologie qui ne ferait que s'ajouter aux précédentes. Dans les études de sites funéraires que nous proposerons dans la suite de ce travail, nous utiliserons donc la typologie mise en place par D. Castella, mais nous verrons également que d'autres critères peuvent être envisagés pour définir une sépulture, selon ce que l'on souhaite mettre en avant. Tous les gestes funéraires ont leur importance, et même s'il est essentiel de donner une place de choix au défunt, il est également important de ne pas perdre de vue les autres composants de la sépulture. Il nous paraît ainsi essentiel de dépasser le cadre rigide de la typologie, et de considérer chaque tombe dans sa complexité et son individualité, en utilisant néanmoins une terminologie précise et cohérente.

Enfin, si l'on peut admettre aujourd'hui que le mode de dépôt des os est considéré comme un élément central dans la description de la tombe et la compréhension des gestes funéraires, nous verrons plus loin que le problème actuel est un peu de même nature que celui qui s'imposait aux chercheurs allemands dès les années 1930 : toutes les structures funéraires rencontrées dans une nécropole gallo-romaine ne sont pas nécessairement des sépultures, et leur définition, ainsi que l'emploi d'une terminologie adaptée ne va pas sans poser de problèmes.

4. Rapide historique de la recherche sur l'os brûlé

Pourtant objet central des sépultures à crémation, l'os brûlé a longtemps été négligé au sein de l'archéologie, tant au niveau des études fondamentales qu'au niveau de son implication dans

l'approche des pratiques funéraires. Les ossements ont paru dépourvus d'intérêt car trop fragmentés et déformés, ils ne semblaient pas permettre le même type d'approche que ce que l'on pouvait envisager pour l'étude de squelettes non brûlés. Leur analyse nécessite en effet de revoir entièrement la manière de travailler sur la matière osseuse. Pourtant, dès les années 1940, sous l'impulsion du suédois N.-G. Gejvall, quelques anthropologues commencent à s'intéresser aux crémations. N.-G. Gejvall crée un laboratoire d'ostéologie à l'Université de Stockholm, qu'il dirigera jusqu'en 1978. Ses recherches fondées sur des comparaisons avec des crémations contemporaines lui permettent de mettre en place des méthodes d'étude concernant l'estimation de l'âge au décès, la détermination du sexe, mais il propose également de s'intéresser aux variations de couleur que subissent les os lors de la crémation, ainsi qu'à leur fragmentation (Gejvall 1969). Ces travaux créeront un dynamisme nouveau dans cette discipline, principalement en Europe centrale et en particulier en Pologne et en Tchécoslovaquie où d'autres recherches seront effectuées dans des crématoriums modernes et par le biais d'expérimentations (Dzierzkay-Rogalski 1966 ; Malinowski, Porawski 1969 ; Doklądal 1970 ; Gładkowska-Rzeczycka 1974 ; Piontek 1976).

Par la suite, la recherche allemande va également s'intéresser de plus près au sujet, en particulier par l'intermédiaire de l'unité d'Anthropologie Préhistorique de l'Institut de l'Université de Göttingen, dirigée par B. Herrmann.

Aux Etats-Unis, d'autres types de recherches seront effectués dès 1920, mais de manière plus intensive à partir des années 1950. Elles s'intéresseront davantage au comportement du cadavre et des ossements lors de la crémation qu'aux études biologiques proprement dites (Krogman 1978 ; Stewart 1979 ; Thurman, Willmore 1980-1981 ; Buikstra, Swegle 1989...).

Ces différentes approches sont encore assez éloignées de l'application archéologique. A la fin des années 1980, J. I. McKinley, anthropologue anglaise, participe à de nombreuses fouilles et apporte une vision plus archéologique aux problématiques liées à l'os brûlé (McKinley 1989 ; 1993).

En France, un protocole de fouille des amas osseux est institué par G. Grévin (Grévin 1990). Les dépôts osseux sont alors considérés comme des micro-gisements qui nécessitent une fouille fine reprenant les méthodes utilisées sur un site archéologique. En 1992, le stage « Approche anthropologique des sépultures à incinération » organisé par H. Duday, G. Depierre et T. Janin, a pour objectif de mettre en place et de tester une méthodologie propre à la fouille et à l'étude des crémations, ainsi que de constituer un réseau de chercheurs formés au traitement spécifique des os humains brûlés (Duday *et al.* 2000, p. 7). Parallèlement, de grands ensembles funéraires gallo-romains, mais également protohistoriques seront fouillés et des travaux universitaires seront entrepris, permettant de mettre réellement en application toutes ces méthodes et de les valider (Le Goff 1998 ; Lintz 2001 ; Bel 2002 ; Giraud *et al.* 2003 ; Moliner 2003 ; Lenorzer 2006 ; Prouin 2007 ; Ancel, Barrand 2009...).

Une thèse, soutenue récemment, permettra très probablement de renouveler notre approche de l'étude des os brûlés, notamment d'un point de vue méthodologique (Depierre 2010). L'auteur, G. Depierre, a en effet pu réaliser des observations sur un échantillon considérable, dans un créma-

torium moderne, dont les premiers résultats laissent envisager une remise en question de certaines méthodes utilisées aujourd'hui faute de mieux. Elle présente notamment l'historiographie de la discipline et propose une analyse critique et raisonnée des méthodologies et de leurs applications. Dans ce cadre, il ne nous a donc pas semblé opportun de présenter ici un historique de la recherche significatif, puisque cela a été traité de manière détaillée dans ce travail (Depierre 2010).

Chapitre 4 : le traitement du corps aux trois premiers siècles de notre ère

Bien que la crémation soit fort répandue aux trois premiers siècles après Jésus-Christ, il y a une coexistence permanente avec la pratique de l'inhumation. La question étant de savoir dans quelle proportion, pourquoi, quand et où cela est perceptible. Cette problématique a été traitée à de nombreuses reprises et il s'agit ici de faire le point sur les différentes thèses passées ou en cours. Pour cela nous avons choisi de présenter cette problématique selon trois niveaux de lecture : le premier s'attachera à faire le point sur la coexistence des deux traitements, crémation et inhumation, dans les nécropoles gallo-romaines, notamment dans nos régions d'étude. Le second mettra l'accent sur les raisons qui président au choix : crémation ou inhumation, quel est le poids de la société et quel est celui de l'individu, mais également qui, au sein de la société, se démarque du *romanus mos* ? Enfin, le dernier point de vue sera celui de l'évolution que nous aborderons de manière générale : quelles sont généralement les causes invoquées pour expliquer ce changement ?

1. Crémation et inhumation

En 1987, au terme du colloque de Toulouse *Incinérations et inhumations dans l'Occident romain aux trois premiers siècles de notre ère*, Ch. Goudineau note l'intérêt et les remises en question que ce sujet a pu soulever auprès des archéologues et l'ouverture vers une vision moins manichéenne de l'évolution des pratiques funéraires : « *Non : il n'y a pas eu l'incinération puis l'inhumation* » (Vidal 1992, p. 247). Cette réflexion fait face, dans un certain sens, au problème inhérent de la notion de romanisation : des changements s'opèrent au sein d'une société de manière progressive et cela n'entraîne pas nécessairement l'abandon et le déni de ce qui a eu cours précédemment. S'il semblait nécessaire de faire le point sur cette question à l'époque où s'est tenu le colloque, aujourd'hui les archéologues reviennent largement sur ces concepts d'acculturation et perçoivent les choses de manière plus évolutive, grâce notamment aux colloques et aux tables rondes qui permettent de se repositionner et de prendre un certain recul.

Il est vrai, que par abus de langage, le Haut-Empire a souvent été présenté comme le règne de la crémation. Cependant, dans la plupart des publications ayant trait à cette question, il est précisé que la pratique de la crémation est « majoritaire » et non pas « exclusive », ce que chacun, comme le rappelle Ch. Goudineau, doit garder à l'esprit. Néanmoins les différentes conclusions obtenues lors du colloque de Toulouse, pour ce qui concerne la Gaule romaine, convergent toutes vers les mêmes

résultats : la pratique de la crémation est présente, voire souvent majoritaire, en Gaule indépendante et particulièrement à La Tène finale, mais l'inhumation est également attestée de manière plus ou moins importante selon les régions. Au I^{er} siècle après J.-C., cette pratique reste de mise, les inhumations sont toujours aussi rares, et c'est seulement à partir du milieu, voire de la fin du II^{ème} siècle que l'inhumation se développe - différemment selon les régions -²⁵ pour atteindre au milieu du III^{ème} une part plus importante au sein des nécropoles, jusqu'à devenir majoritaire à la fin du III^{ème} ou au début du IV^{ème} siècle (Vidal 1992). Ce rapide résumé constitue le cadre général qu'il convient de nuancer en fonction des régions d'études (Vidal 1992), du contexte archéologique (urbain ou rural) et en prenant en considération certains problèmes comme celui de la datation des inhumations.

Dans notre travail, et plus à proprement parler dans notre corpus, nous n'avons pas pris en compte les sépultures à inhumation pouvant intégrer notre cadre chronologique, car nous souhaitons rester dans le domaine de la crémation. De plus, le fait de travailler uniquement sur les sites ruraux ne permettait pas d'envisager une approche globale de cette thématique du passage de la crémation à l'inhumation. Cependant, différents chercheurs se sont intéressés à ce phénomène, et il convient en premier lieu de citer les travaux d'A. Van Doorselaer. Dans le volume de synthèse *Les nécropoles d'époque romaine en Gaule septentrionale*, l'auteur présente un premier tableau récapitulatif des résultats qu'il a obtenus en fonction des régions étudiées, des phases chronologiques et du type de traitement du corps (cf. *infra* **Figure 16** ; Van Doorselaer 1967, p. 30). Ce tableau est ensuite repris de manière plus globale sous la forme d'un graphique montrant l'évolution de la pratique de l'inhumation au cours du temps (**Figure 15**). Les résultats obtenus montrent que les nécropoles à crémations sont largement majoritaires dès l'époque augustéenne et jusqu'à la fin du II^{ème} siècle, bien que quelques nécropoles à inhumations soient néanmoins recensées. Ces dernières deviennent plus fréquentes durant la période couvrant la fin du II^{ème} et la première moitié du III^{ème} siècle, puis deviennent majoritaires par la suite.

Quelques remarques et critiques peuvent cependant être avancées. Comme l'a fait remarquer P. Van Ossel, « ces chiffres reposent, du moins pour les deux premières périodes, sur un nombre fort réduit de sites [...], leur datation précise reste souvent délicate à établir. » (Van Ossel 1992, p. 209-210). Ce problème de datation concernant les inhumations de cette période est récurrent et a probablement engendré des erreurs d'interprétation (absence de mobilier, absence de stratigraphie, datation par les monnaies...). Cet écueil est fréquemment souligné comme le rappelle R. F. J. Jones : « *It* [l'absence de mobilier] *certainly makes difficult the dating of inhumations, which often, faute de mieux* [en français dans le texte], *get lumped into the fourth century.* »²⁶ (Jones 1981, p. 16). De fait, certaines tombes datées du Haut-Empire ont parfois été attribuées *a posteriori* au Bas-Empire ou à l'époque mérovingienne. De plus, la distinction qu'il établit entre nécropoles à crémations ou à inhumations ne laisse pas de place aux nécropoles au sein desquelles les deux pratiques coexistent : elles apparaissent sur les cartes chronologiques mais ne sont pas distinguées dans les statistiques. Il est également

25 De nombreuses nécropoles de Gaule méridionale voient une coexistence quasiment égale des deux pratiques au II^{ème} siècle.

26 « Cela rend certainement difficile la datation des inhumations, qui sont souvent, faute de mieux, attribuées au IV^{ème} siècle. » (traduction de l'auteur).

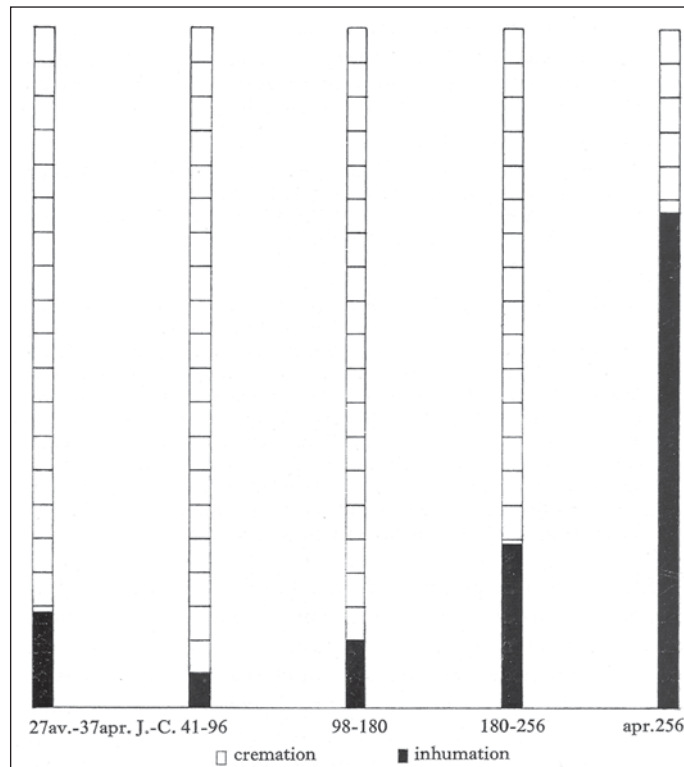


Figure 15 - Schéma des pourcentages inhumation-crémation par période, d'après Van Doorselaer 1967, p. 51

assez étonnant de voir que toutes les nécropoles ont pu être datées assez précisément pour figurer dans une des phases chronologiques définies par l'auteur.

Néanmoins, à la lumière des découvertes plus récentes, l'évolution générale et le changement des pratiques funéraires restent cohérents. En 1987, P. Van Ossel arrive aux mêmes conclusions pour la Gaule du Nord : « *Le rite de l'inhumation ne s'est progressivement imposé qu'à partir de la seconde moitié du II^{ème} siècle et encore est-ce un phénomène essentiellement urbain.* » (Van Ossel 1992, p. 212). Dans le cadre d'un travail de maîtrise, C. Hélin s'est intéressée aux nécropoles d'époque romaine dans le département du Nord, obtenant des résultats assez proches de ceux d'A. Van Doorselaer (Hélin 2001), elle garde par ailleurs le même découpage chronologique par phases (**Figure 16**). Si les échantillons d'A. Van Doorselaer sont assez importants, en revanche ceux de C. Hélin sont parfois insignifiants.

Quelques cas particuliers sont cependant recensés par R. F. J. Jones (Jones 1981, p. 17) : à Tournai, on compte d'occasionnelles sépultures à crémation du IV^{ème} siècle tandis que l'inhumation s'implante réellement dans le dernier quart du III^{ème} siècle (Bulet, Coulon 1977) ; à Tongres, les deux rites coexistent au moins jusqu'au milieu du IV^{ème} siècle (Van Crombruggen 1962, p. 42) ; à Blicquy en revanche, la nécropole est utilisée jusqu'à la fin du III^{ème} siècle, mais aucune inhumation n'est recensée (De Laet *et al.* 1972, p. 23-24). Pour cette dernière, l'auteur évoque la possibilité d'un changement de lieu de sépulture.

En ce qui concerne la Lorraine et notamment la Meuse, F. Mourot a recensé toutes les nécropoles gallo-romaines (quel que soit le contexte et le type de sépulture) dans une rapide présentation

Périodes	Nombre de nécropoles	% des sépultures dans le Nord		Nombre de nécropoles	% des sépultures en Gaule septentrionale	
		Crémation	Inhumation		Crémation	Inhumation
-27 à + 36	3	100%	0%	50	86%	14%
41 à 96	21	81%	19%	280	95%	5%
98 à 180	31	91%	9%	491	90%	10%
180 à 256	12	63,6%	36,4%	260	76%	24%
Après 256	21	28,5%	71,4%	222	27%	73%

Figure 16 - Tableau comparatif des résultats issus des travaux d'A. Van Doorselaer et C. Hélin

parue dans le catalogue d'exposition *D(is) M(anibus). Pratiques funéraires gallo-romaines* (Mourot 2009). Il ne distingue pas les inhumations des crémations, mais en comparant ces résultats avec les nôtres et les notices de sites inventoriées dans la CAG de la Meuse (Mourot 2001), nous comptabilisons une seule nécropole à inhumations pour le Haut-Empire, à Lachalade ; sa datation est par ailleurs sujette à caution (Toussaint 1946, p. 153 ; Mourot 2001, p. 298). Il ne semble pas non plus y avoir de nécropoles du Haut-Empire associant les deux types de pratique, même en contexte urbain. Toutefois, nous ne sommes pas toujours certains d'avoir toutes les informations nécessaires, dans la Meuse notamment, où un grand nombre de sites n'est connu que par les découvertes anciennes qui offrent des indications lacunaires : il est fait référence à des tombes du Haut-Empire ayant livré tel ou tel type de mobilier, mais il n'y a aucune mention concernant l'aspect des vestiges osseux : sont-ils brûlés ? Bien souvent nous sommes amenés à considérer qu'ils le sont puisque l'on se situe au Haut-Empire, période caractérisée par la crémation... Il s'agit ici d'un biais non négligeable, que nous retrouverons dans l'inventaire que nous présenterons par la suite.

Nous ne possédons pas de données précises et exhaustives sur l'ensemble de la Lorraine, mais la pratique de l'inhumation aux trois premiers siècles de notre ère semble être assez rare au vu des ouvrages généraux traitant des pratiques funéraires. On retrouve en revanche des mentions de sépultures d'enfant inhumé en contexte de nécropoles à crémations, à Pontpierre (Moselle) et à Méclevues (Moselle), tandis qu'à Augny (Moselle) deux sépultures d'enfants ont été retrouvées isolées de tout contexte funéraire (Flotté, Fuchs 2004, p. 253). D'autre part, plusieurs nécropoles associent les deux pratiques mais les inhumations sont alors plus tardives. C'est le cas entre autres dans la nécropole nord de Bliesbruck (crémations du I^{er} et inhumations du IV^{ème}), dans la nécropole du « Kohlberg » à Folking (crémations du I^{er} au III^{ème} puis inhumations aux IV^{ème} et V^{ème}) ou encore à Liffol-le-Grand où une fouille récente a permis la mise au jour de crémations de la fin du I^{er} et du début du II^{ème} siècle et de plusieurs inhumations difficilement datables, mais qui sont attribuées à titre d'hypothèse à l'Antiquité tardive ou au haut Moyen Age.

Pour finir, les seuls exemples connus à ce jour de sépultures à inhumation du Haut-Empire sont tous situés dans la capitale de cité *Divodurum* (Metz). Récemment, une nécropole de la ville antique a été fouillée « Rue André Malraux » et a livré 263 sépultures à crémation, et 27 à inhumation (Cartier 2008, p. 58-65). Toutes n'ont pas pu être datées, mais celles qui ont pu l'être ont permis de s'apercevoir que la pratique de l'inhumation était sans doute présente dès le début de

l'utilisation du lieu consacré et que les deux pratiques ont coexisté, bien que la crémation soit largement majoritaire. Par ailleurs, trois sépultures à crémation sont datées du IV^{ème} siècle. Le contexte urbain, et plus particulièrement de capitale de cité, joue probablement un rôle dans cette ambivalence ; ce signe de diversité se retrouve par ailleurs à d'autres niveaux des pratiques funéraires (Ancel *et al.* 2009).

Nous ne multiplierons pas les exemples, mais ces quelques résultats montrent bien que l'évolution admise généralement est également valable en ce qui concerne la Gaule Belgique, comme l'avait déjà mis en lumière A. Van Doorselaer. Pour plus de détail, le lecteur est invité à se reporter évidemment au colloque de Toulouse (Vidal 1992), mais également à la table ronde de Lyon sur les nécropoles à crémations du Haut-Empire (Collectif 1987), au colloque AGER (Ferdrière 1993), au colloque de Lille de 1996 (Geoffroy, Barbé 2001) ou encore au catalogue d'exposition du Musée de Sarrebourg pour ce qui concerne la Lorraine (Collectif 2009), bien que les interventions ne soient pas particulièrement menées sur ce thème, diverses synthèses régionales abordent le sujet.

Pour finir sur un beau contre exemple, signalons les découvertes de Dury dans la Somme. En effet, le site du « Camp Rolland » est avant tout connu pour son établissement rural et son dépôt de bronzes - comme le souligne le titre de la publication - mais il est également remarquable pour ses sépultures (Quérel, Feugère 2000, p. 99-128). En effet, hormis une petite nécropole à crémations de La Tène finale, la fouille a livré une sépulture à inhumation de l'époque augustéenne, ainsi qu'une tombe à crémation située vers la fin de l'époque augustéenne et l'époque tibérienne (14-37 après J.-C.), deux inhumations probablement du milieu du II^{ème} siècle après J.-C, et une crémation de la deuxième moitié du III^{ème} siècle. Cet exemple a de rassurant que les fouilles nous réservent encore des surprises et comme Ch. Goudineau le laissait entendre en conclusion du colloque de Toulouse, l'archéologue doit savoir faire face aux idées reçues (Vidal 1992, p. 247).

2. Crémation ou inhumation

En premier lieu, il nous semble nécessaire de rappeler que le choix du traitement du corps revient avant tout à l'individu et que cette notion d'individualité devrait également transparaître dans le discours des archéologues. La société génère certains usages mais ceux-ci peuvent être contournés ou adaptés. Dans le cas qui nous intéresse ici, à savoir le choix de la crémation ou de l'inhumation, rien ne semble réellement écrit. Comme le rappelle A. Van Doorselaer, dans le contexte chrétien la première interdiction d'incinérer remonte à 785. Cette pratique est en effet considérée comme un rite païen, mais l'Eglise ne l'interdit réellement qu'en 1886 (Van Doorselaer 1967, p. 49). Or, aucun texte antique ne fait référence à une interdiction quelconque : selon Tacite, la crémation est le *romanus mos* - l'usage romain - (Vismara 1992, p. 139) mais cela ne constitue pas une loi, plutôt une tradition. Il n'y a pas de jugement de valeur et si dans une famille ou une communauté la tradition est d'inhumer ses morts, alors l'inhumation pourra perdurer plus longtemps : « *Aux derniers siècles de la République on ne faisait guère de différence entre les deux [inhumation ou crémation] et dans une même famille on pouvait passer d'un système à l'autre.* » (Maurin 1984, p. 195). Certains

textes font même référence aux deux pratiques en les présentant comme une alternative possible. Dans la Loi des XII Tables on peut ainsi lire : « *Hominem mortuum in urbe ne sepelito neve urito* » soit « *L'homme mort qu'on ne l'ensevelisse ni ne le brûle dans la ville* » (Vismara 1992, p. 124) ; ou encore « *At cui auro dentes uincti escunt, ast im cum illo sepeliet uretue, se fraude esto.* » soit « *Celui qui a les dents reliées par de l'or, si avec cet or on l'enterre ou le brûle, que ce soit sans délit* ». Dans le testament du Lingon, ce dernier souhaite que l'on prévoie dans l'enclos entourant sa tombe de la place pour qu'on puisse incinérer ou inhumer (Bost, Maurin 1992, p. 41) : la possibilité que l'on choisisse l'un ou l'autre des traitements ne semble donc pas poser de problème. Par ailleurs, C. Vismara note qu'à Rome « *les juifs et les pythagoriciens, entre autres, devaient nécessairement inhumer leurs morts, pour des raisons religieuses.* » (Vismara 1992, p. 144) alors que la pratique en usage était la crémation. D'après F. De Visscher, ce qui comptait le plus et qui formait le fondement de la sépulture résidait dans le fait que le corps repose finalement sous la terre, à l'abri de la lumière du soleil (De Visscher 1963, p. 36). Cette idée est également associée à d'autres principes romains ayant trait à l'impureté, comme lors de la puberté ou des menstruations, durant lesquelles certaines règles en rapport avec le soleil doivent être respectées : « *Les deux rites se virent reconnus en tant qu'ils épargnaient à la lumière céleste la souillure des dépouilles humaines. Fondée sur cette base unitaire, la doctrine des Pontifes laissait à chacun la libre option du mode de sépulture, suivant ses goûts et ses moyens.* » (De Visscher 1963, p. 37). La coexistence des deux pratiques est donc bien réelle dans la société romaine du début de l'Empire, ainsi qu'en Gaule romaine pour laquelle nous avons quelques exemples archéologiques tels que les grandes nécropoles d'Avenches « En Chaplix » (Castella 1999), ou du « Valladas » à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Bel 2002). Les sépultures du « Groupe de Fléré » constituent également un exemple intéressant. En effet, plusieurs tombes ayant des caractères communs (isolement, grandes dimensions, mobilier riche et diversifié, contexte rural...) et datées entre - 75 et + 50, ont été fouillées dans le Berry, en territoire Biturige. Une de ces caractéristiques est la reconnaissance des deux modes de traitement : la crémation et l'inhumation (Ferdrière, Villard 1993). Ces tombes sont interprétées comme appartenant à de riches propriétaires ruraux indigènes. Elles ne se caractérisent pas par un traitement corporel spécifique et le choix de se faire inhumer ou brûler semble relever d'une volonté personnelle.

Dans certains cas, il ne s'agit pas d'un choix personnel : la société impose des règles dont certaines excluent des personnes du bûcher. Selon certains auteurs, à Rome, sous la République et au début de l'Empire, ces exceptions touchaient les pauvres et les esclaves, mais ces affirmations sont à prendre avec précaution et ne s'appliquent probablement pas à tous les cas et de manière uniforme sur toute cette période (Paoli 1960, p. 231 ; Van Doorselaer 1964, p. 38 ; Prieur 1986, p. 25 ; Dumont 1987, p. 184). Cependant, un cimetière leur était consacré sur l'Esquilin, au moins jusqu'à Auguste : « *On y exécutait les condamnés à mort [...] on y jetait pêle-mêle dans des fosses grossières (puticuli) les ordures et les cadavres des esclaves, des pauvres, des mendiants, des suppliciés ou des animaux.* » (Cuq 1896, p. 1392 ; Paoli 1960, p. 53). Certains étaient un peu mieux lotis et se faisaient inhumer dans des caisses en bois (Paoli 1960, p. 231). La découverte de squelette sans mobilier et sans réels indices interprétables comme des gestes funéraires peut également être le fait

de mort violente, cachée, telle que celle résultant d'un crime ou d'un accident. Ces hypothèses sont également envisageables pour la Gaule romaine mais elles ne s'appliquent qu'à des cas particuliers, rares et difficilement identifiables.

Par ailleurs, une catégorie bien particulière de défunts est souvent mentionnée dans les textes antiques et reprise chez les auteurs modernes, il s'agit du *funus acerbum*, c'est-à-dire de la mort prématurée²⁷ (Boyancé 1972, p. 73-89) : « *victimes d'une mort prématurée, les uns et les autres sont obligés d'errer sur la terre jusqu'à ce que se soit écoulé le nombre des années qu'auraient dû atteindre leur vie, si un accident fatal n'en avait interrompu le cours.* » (Cumont 1949, p. 307). Ces morts qui relèvent de rites funéraires spécifiques, sont entre autres les enfants morts en bas-âge. Dans l'*Enéide*, Virgile fait référence à ces derniers, dont Enée va rencontrer les âmes aux portes de l'Hadès. Il les nomme « *ahores* »²⁸ et « *il entend l'immense vagissement de ceux qui, au seuil de leur brève existence, furent privés de la douceur de vivre et qu'un jour funeste arracha du sein de leur mère et plongea dans l'amertume des funérailles.* » (trad. Cumont 1949, p. 306). Les autres, les « *biothanates* » (du latin : qui meurt de mort violente), sont présents aux côtés des enfants : les condamnés à mort sur une fausse accusation, les suicidés, les amoureux - qui font souvent partie des suicidés - et les guerriers²⁹. La mort prématurée est une réalité et à la fois un concept qui mêle religion, philosophie, mysticisme, voire astrologie (Cumont 1949), et qui a fait couler beaucoup d'encre ; il en ressort que le fait de traiter cette mort selon d'autres rites qui lui sont spécifiques peut être perçu de deux manières complètement opposées, surtout ici en ce qui concerne les enfants : soit dans une volonté de contrecarrer une mort considérée comme anormale qui perturbe l'ordre établi, soit dans une conception plus dédaigneuse, qui les exclut des rituels nécessaires pour le passage dans le monde des morts, les jeunes enfants étant alors considérés comme maléfiques³⁰ (Baills-Talbi, Dasen 2008). Divers anthropologues, ethnologues, théologiens, historiens et archéologues se sont penchés sur la question car la spécificité des enfants - surtout des très jeunes - face à la mort est un phénomène qui se rencontre ailleurs et en d'autres temps que dans le monde romain antique et qui va se traduire de diverses manières (Deonna 1955). Un ouvrage récent réunit différentes communications portant sur la mort dans l'enfance, et l'une d'elles reprend de manière synthétique, mais cependant assez complète, ces différents points de vue qui ne sont pas nécessairement ceux décrits par les auteurs antiques (Baills-Talbi, Dasen 2008)³¹.

La pratique spécifique de l'inhumation semble alors être privilégiée pour les jeunes enfants et une catégorie bien particulière des « *biothanates* », les foudroyés : « *Le corps du foudroyé étant parfois retrouvé intact sans que l'on comprît pourquoi la vie l'avait abandonné, l'on se figura que ce corps ne pouvait être réduit en cendres et qu'il se conservait à jamais sans se corrompre.* » (Cumont 1949, p.

27 Cette expression peut également être traduite comme « *le convoi prématuré* », « *le corps d'un mort prématuré* » ou encore « *la mort cruelle* » (Néraudau 1987, p. 198).

28 *Ahorus* : mort avant l'âge.

29 Cette liste donnée par Virgile n'est pas exhaustive, l'ensemble des morts violentes, des accidents, des meurtres peuvent y être rajoutés (Cumont 1949, p. 310 et 328-329 ; Boyancé 1972, p. 80-81).

30 On leur prête des sentiments de haine envers les vivants, car eux-mêmes n'ont pas connu les joies de la vie.

31 Cet article offre par ailleurs une bonne base bibliographique sur le sujet, nous y reviendrons ultérieurement.

329)³². Pline l'Ancien fait également référence à ces foudroyés qu'il est défendu d'incinérer, « *condi terra religio tradidit* »³³ (Pline, *Histoire Naturelle*, II, 55). S'il est possible, lors de découvertes archéologiques, de reconnaître la présence d'un enfant dans une sépulture, en revanche le foudroyé n'a que peu de chance d'être identifié. Concernant les enfants, Pline l'Ancien écrit : « *hominem prius quam genito dente cremari mos gentium non est* », ce qui signifie qu'il n'est pas d'usage de brûler les enfants n'ayant pas encore de dents, soit entre 0 et 6 mois (Pline, *Histoire Naturelle*, VII, 16). Juvénal fait également référence à cette pratique spécifique : « *Naturae imperio gemimus, cum funus adultae virginis occurrit vel terra clauditur infans et minor igne rogi.* »³⁴ (Juvénal, *Satires*, XV, 137-140).

En Gaule, les fouilles archéologiques de nécropoles mettent bien souvent en évidence la rareté des sépultures d'enfants et surtout des plus jeunes (périnataux et nourrissons), qu'il s'agisse d'inhumations ou de crémations, ce qui restreint assez considérablement les exemples et donc les résultats. Cependant, depuis quelques années un regain d'intérêt pour ces tombes a permis d'établir de nouveaux faits³⁵ et de multiplier les données de terrain. De nombreux auteurs se sont intéressés au sujet et une thèse intitulée *Sentiment de l'enfance et reconnaissance sociale : la place des jeunes enfants (0-4 ans) dans la société gallo-romaine (I^{er} avant notre ère - IV^e après notre ère)* est actuellement en cours (Nathalie Baills-Talbi, doctorante à l'Université de Paris I - Sorbonne). Ce nouvel intérêt pour cette problématique a été entre autres insufflé par la découverte et la publication de sépultures à inhumation de nouveau-nés en contexte d'ateliers de potiers, à Sallèles-d'Aude (Duday *et al.* 1995). Par la suite, d'autres découvertes ou redécouvertes archéologiques vont permettre d'étudier plus précisément ces pratiques funéraires. On pense par exemple à des sites spécifiques, hors du contexte traditionnel, tel que celui des Bolards à Nuits-Saint-Georges (Brenot *et al.* 1982) ou l'ensemble funéraire de la villa de Champ Madame à Beaumont (Alfonso, Blaizot 2004), mais également à d'autres nécropoles associant la pratique de la crémation pour les grands enfants et les adultes et celle de l'inhumation pour les périnataux et/ou les nourrissons : le Champ de l'Image à *Argentomagus* (Allain *et al.* 1992), les Terres Saint-Gervais à Tavaux (Barbet 2007), la nécropole de Sainte-Barbe à Marseille (Moliner 2003), celle du Valladas à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Bel 2002) ou encore celle de la Haie aux Angles à Mécleuves (Roth-Zehner 2007). Malgré tout, la crémation pour de très jeunes enfants est également attestée dans plusieurs nécropoles gallo-romaines en France, en Belgique ou encore en Suisse : à Metz, Avenue André Malraux (Cartier 2008), à Chalon-sur-Saône, La Citadelle (Depierre 1995 ; Augros, Feugère 2002), à Evreux, Le Clos au Duc (Pluton-Kliesch 2003), à *Argentomagus*, Le Champ de l'Image (Allain *et al.* 1992), à Blicquy (De Laet *et al.* 1972)³⁶, à Biberist-Spitalhof (Schucany 1995), etc.

Leur reconnaissance est de plus en plus fréquente, les exemples se multiplient et ce en partie

32 Cette croyance ou du moins cette « sacralisation » de la foudre avait également cours en Grèce, en Orient et a été véhiculée entre autres par le pythagorisme et se retrouve notamment chez les chrétiens.

33 « la tradition religieuse veut qu'on l'enterre »

34 « *C'est elle encore qui nous commande de gémir, quand nous rencontrons le convoi d'une vierge nubile, quand nous voyons la terre se refermer sur un petit enfant trop jeune encore pour le bûcher.* » (Juvénal, *Satires*, XV, 137-140).

35 L'anthropologie a joué un rôle non négligeable dans l'approche de ces sépultures.

36 Les méthodes ostéologiques utilisées à l'époque sont aujourd'hui remises en cause, mais les auteurs avaient semblé-t-il pu reconnaître la présence de nourrissons.

grâce à l'apport de l'anthropologie dans l'étude des os brûlés. Ces avancées ont justement permis de remettre en cause cette affirmation selon laquelle les enfants de moins de six mois ne pouvaient accéder au bûcher et ce malgré le fait que cette pratique soit effectivement attestée. L'inhumation des enfants en bas-âge correspond à une tendance générale qui s'accompagne nécessairement de cas particuliers et de spécificités propres à un groupe humain, un peuple ou une famille.

Nous rappellerons également que cette particularité funéraire chez les enfants apparaît dès la protohistoire (Dedet 1990 ; Metzler-Zens *et al.* 1999, p. 250-251 et 419-423 ; Dedet 2008, p. 23-24), se retrouve en Grèce, en Ibérie ou encore en Bretagne (Baills-Talbi, Dasen 2008, p. 598), mais également plus tard chez les chrétiens même si cela se traduit de différentes manières (Deonna 1955, p. 237).

Le traitement particulier accordé aux bébés peut également être affecté à celui des femmes mortes enceintes ou en couche. Les fouilles archéologiques ont en effet permis la découverte de telles femmes pour lesquelles l'inhumation avait été choisie (Van Ossel 1992, p. 212).

Bien que la crémation soit, durant près de trois siècles, le *romanus mos*, certains romains choisissent l'inhumation par idéologie personnelle ou religieuse, tandis que d'autres sont exclus de la pratique de la crémation car ils appartiennent à certains groupes sociaux considérés en marge de la société romaine. C'est le cas notamment des enfants en bas-âge et de certaines morts considérées comme impures. Ces pratiques d'exclusion ou plutôt de traitement différentiel se retrouvent dans d'autres sociétés, en d'autres temps et d'autres lieux, notamment chez les bouddhistes, qui excluent également du bûcher les enfants en bas-âge et les suicidés, tandis qu'il s'agit du rituel exclusif pour le reste de la population (Pautreau 1995, p. 85).

3. Crémation puis inhumation

En Gaule, le recours à l'inhumation, suite à de nombreuses décennies marquées par l'omniprésence de la pratique de la crémation, est souvent interprété comme un marqueur de la « romanisation ». Nous tenterons ici de voir quel a pu être effectivement l'impact de Rome en termes de traitement corporel du défunt, en commençant bien évidemment par observer ce changement à Rome même.

Divers auteurs se sont penchés sur la question : un premier état des lieux avait été proposé par F. Cumont (Cumont 1949, p. 387-390), puis dans les années 1960 et 1980 cette problématique connaît un regain d'intérêt ; le thème est semble-t-il à la mode. En revanche, depuis le colloque de Toulouse en 1989 (Vidal 1992), ce sujet n'a pas été réellement repris de manière synthétique à la lumière des découvertes récentes. Nous nous attacherons ici à essayer de comprendre comment s'est fait le passage de la crémation à l'inhumation, en reprenant rapidement les arguments les plus récurrents et les plus crédibles à l'heure actuelle.

3.1 A Rome

Les deux pratiques de la crémation et de l'inhumation coexistent constamment mais il existe un développement progressif de l'un au détriment de l'autre. Ainsi à l'époque archaïque, c'est l'inhumation qui est la plus courante, puis la pratique de la crémation se développera sous la République (dès le V^{ème} siècle avant J.-C.), pour de nouveau laisser la place à l'inhumation dans la seconde moitié du I^{er} siècle après J.-C. et surtout au II^{ème} siècle. Comme le souligne F. Taglietti, peu de nécropoles urbaines de Rome ont été conservées et fouillées, ce qui rend « *difficile à l'heure actuelle d'aborder globalement le sujet de l'incinération et de l'inhumation à l'époque impériale à Rome.* » (Taglietti 1992, p. 163) ; il proposera néanmoins de revoir prudemment les thèses, jusque là admises, que nous allons aborder ici.

Plusieurs raisons, en lien avec des influences extérieures, sont généralement évoquées pour expliquer l'origine du passage de la crémation à l'inhumation, ainsi que des facteurs idéologiques, eschatologiques, philosophiques ou sociaux, sur lesquels nous ne nous attarderons pas, car ces notions sont trop complexes pour être traitées convenablement ici.

Les influences extérieures invoquées sont en premier lieu d'ordre religieux, avec le développement du christianisme qui imposera clairement une préférence pour la pratique de l'inhumation. Cette filiation remonte à plus loin : le raisonnement prend sa source dans la religion judaïque et avec la mise au tombeau du Christ, qui servira naturellement et tacitement (au moins au début) d'exemple à suivre en termes de pratique funéraire. Cependant cette thèse, bien qu'ayant eu de nombreux défenseurs, a été par la suite largement minimisée (Van Doorselaer 1967, p. 44). Viennent s'adjoindre à cela les influences d'origines étrusques et orientales, et en particulier d'Asie mineure, elles-mêmes influencées, d'après A. Audin, par les traditions iraniennes (Audin 1960, p. 525-526). Il semble en effet que l'accroissement des contacts³⁷ - entre autres politiques et économiques - avec les populations inhumantes d'Asie mineure, ait entraîné un certain engouement, principalement autour des sarcophages³⁸ dont l'utilisation se développe en Italie centrale au II^{ème} siècle après J.-C. (Van Doorselaer 1967, p. 40). Cette tendance semble par ailleurs atteindre en premier lieu les classes aisées, pour se propager progressivement au reste de la population au cours du III^{ème} siècle après J.-C. (Audin 1960, p. 529-530). Néanmoins, ce phénomène n'est pas complètement nouveau, puisque l'utilisation de sarcophages est également attestée à Rome, dès l'époque augustéenne et au I^{er} siècle après J.-C. (Taglietti 1992, p. 164).

Pour A. Audin, et pour A. D. Nock avant lui, l'influence des religions orientales est primordiale car elles se trouvent à la base de ce changement ; le christianisme joue alors un rôle intermédiaire, étant lui-même imprégné par ces religions orientales (Nock 1932)³⁹. A. Van Doorselaer rappelle également que les premiers chrétiens ont pratiqué la crémation, et « *qu'au début du Christianisme, l'attitude de l'Eglise et des Pères de l'Eglise est très tolérante en ce qui concerne le sort du corps du défunt* » (Van Doorselaer 1967, p. 47). Le christianisme peut néanmoins être considéré comme

³⁷ Dès l'époque de Trajan (98-117).

³⁸ En particulier au niveau du registre décoratif.

³⁹ Cette thèse est également reprise par F. Cumont (1949) bien que celui-ci ne fasse pas allusion aux sarcophages, par R. Turcan (1958), A. Van Doorselaer (1967) et R. F. J. Jones (1981).

un facteur supplémentaire lors du développement de l'inhumation à Rome et dans l'empire.

R. Turcan expose approximativement les mêmes théories, mais selon lui le point de départ est davantage à chercher dans une réminiscence des pratiques étrusco-italiques, qui est elle-même encouragée par l'influence de l'Orient. Il met également en avant l'importance du contexte social dans lequel prend place ce changement : il établit un parallèle avec une évolution sociale qui promet une certaine bourgeoisie italique à l'époque flavienne (69-96). Mais il ne renie pas cependant l'influence de l'Asie mineure qui est alors en plein essor économique et intellectuel : « *Les progrès de l'inhumation sont liés au succès de coutumes indigènes [étrusco-italiques] qu'a favorisé la promotion des régions de l'empire [Asie mineure] où elles étaient traditionnellement pratiquées.* » (Turcan 1958, p. 335).

Parallèlement, plusieurs doctrines⁴⁰ ont pu naître pour justifier la pratique de l'inhumation, pouvant aller jusqu'au rejet haineux de la crémation (Turcan 1958, p. 337-347) : « *On ne saurait le ramener [le changement] à une simple question de « mode ». Sans doute ce mobile a-t-il pu jouer lorsque les premiers sarcophages asiatiques ont fait leur apparition à Rome. Mais cette « mode » n'a réussi que parce que certaines doctrines la justifiaient.* » (Turcan 1958, p. 347). Le christianisme a en effet joué un rôle dans l'ancrage de cette pratique pour de nombreuses décennies à venir.

Des conclusions contradictoires seront cependant apportées par F. Taglietti qui fouilla de nombreuses années la nécropole de l'*Isola Sacra* à Rome. Il met en garde sur cet aspect relatif aux sarcophages (notamment développé par R. Turcan), qui sont parfois interprétés comme les garants d'une diffusion de l'inhumation, alors que ceux-ci sont déjà utilisés au siècle précédent. Il met également en avant le fait que l'adoption de l'inhumation ne touche pas nécessairement que les classes sociales les plus élevées mais l'ensemble de la population, et ce bien avant le III^{ème} siècle comme le propose A. Audin ou A. Van Doorselaer. Ce dernier se fait plus prudent en parlant d'une adoption progressive « *pratiquée par les autres classes de la société pour devenir prépondérante au III^e siècle* » (Van Doorselaer 1967, p. 49). D'après F. Taglietti, la distinction sociale est davantage visible dans le monument funéraire que dans le choix du traitement corporel (Taglietti 1992, p. 167). Il ne propose pas de nouvelle théorie expliquant le retour massif à l'inhumation, mais évoque la possibilité que celles proposées précédemment ne soient pas nécessairement au fait de la réalité archéologique, notamment en ce qui concerne l'évolution chronologique : « *Dans les premières décennies du II^e siècle, l'inhumation semble avoir touché sous des formes très manifestes les niveaux sociaux les plus variés, soutenue par une longue tradition qui, comme nous l'avons démontré, n'a jamais été complètement interrompue.* » (Taglietti 1992, p. 170).

Une autre raison est parfois invoquée, et bien qu'elle ne permette pas réellement de répondre de façon satisfaisante à cette évolution funéraire, elle a pu y participer dans une moindre mesure. Il s'agit d'une raison d'ordre économique : la crémation coûterait plus chère que l'inhumation - si l'on se place évidemment sur un même registre - car elle nécessite une grande quantité de bois (Nock 1932). Or, il semble que le II^{ème} siècle après J.-C. soit marqué par une pénurie de bois liée à une

40 R. Turcan fait référence ici à deux textes antiques d'Apollonios d'Athènes et de Tertullien qui expriment des idées religieuses sur les rites et l'au-delà.

grande consommation par les thermes publics (De Visschler 1963, p. 41). Cependant, cette théorie est incompatible avec l'idée selon laquelle le retour à l'inhumation serait apparue en premier lieu dans les classes sociales élevées, dont les motivations ne sont probablement pas financières (Nock 1932 ; Jones 1981, p. 15). De plus, certains exemples littéraires sont en contradiction avec cette idée : le maître se fait inhumer, tandis que ses esclaves sont brûlés sur le bûcher (Van Doorselaer 1967, p. 44). Cependant, cet aspect économique a pu être un facteur de plus, pouvant être apprécié dans les milieux les plus défavorisés.

Pour conclure et tenter de résumer, dans la mesure du possible, les différentes conceptions présentées très succinctement ici, nous retiendrons principalement trois idées permettant de mieux comprendre le contexte dans lequel ce changement de pratique funéraire s'est effectué :

a) L'inhumation n'a jamais disparu au sein de la société romaine. Il s'agirait en quelque sorte d'un retour aux sources motivé notamment par l'influence étrusco-italique, probablement dès le milieu du I^{er} siècle après J.-C.

b) Les échanges de plus en plus nombreux avec l'Asie mineure ont entraîné la diffusion de la culture de ces peuples et de leurs doctrines philosophiques et, par là même, de la pratique de l'inhumation. Dans ce cadre, il semblerait peut-être nécessaire de minimiser le rôle des sarcophages comme indicateurs du développement de l'inhumation.

c) Le rôle des élites semble également pouvoir être retenu comme porteur de ces changements repris ensuite par l'ensemble de la population.

d) Le développement du christianisme et de certaines idéologies qui lui sont propres, ont pu progressivement accompagner et justifier la progression de l'inhumation.

Comme bien souvent, en particulier lorsqu'il s'agit des pratiques funéraires, il est impossible de déterminer une cause exacte et notamment une seule et même cause pour une aussi grande étendue géographique et chronologique. Il ressort plutôt un faisceau de facteurs qui ont progressivement entraîné des changements profonds. Bien que certains textes antiques permettent d'obtenir une première vision des mentalités de l'époque, ils révèlent souvent des contradictions.

3.2 En Gaule romaine

La Gaule et de manière générale les provinces occidentales soumises à Rome, suivront cette nouvelle « mode » de l'inhumation ; seules quelques régions, telle la Dacie⁴¹, conserveront la crémation comme traitement corporel principal, et ce jusqu'à l'introduction du christianisme aux IV^{ème} et V^{ème} siècles après J.-C. (Audin 1960, p. 531). Le fait que cette pratique se développe dans ces régions conquises depuis au moins un siècle, et faisant désormais partie intégrante de l'Empire romain, ne semble pas incongru, cependant le terme de romanisation - souvent utilisé notamment dans le cadre de cette problématique - ne semble plus d'actualité au II^{ème} voire au III^{ème} siècle après J.-C.

La Gaule est une province romaine organisée et régie selon les règles romaines, et en termes de

41 Ancienne région d'Europe du sud-est, située sur la rive gauche du Danube, et correspondant à la Roumanie actuelle (Le Petit Robert des noms propres, 2000, p. 547)

pratiques funéraires, même si des traditions indigènes sont encore vivaces et que certains milieux se montrent particulièrement conservateurs, l'étude des nécropoles des trois premiers siècles de notre ère montre une très bonne intégration des pratiques funéraires romaines ; le terme de romanisation n'a donc plus lieu d'être.

La question est de savoir si la Gaule a subi l'influence directe de Rome, ce qui est *a priori* établi et si d'autres facteurs peuvent être énoncés. Premièrement pour la Gaule, comme pour l'Empire romain, le christianisme n'a pu avoir une influence qu'assez tardivement (surtout au IV^{ème} siècle après J.-C.) et en premier lieu dans les grandes villes. La diffusion de l'inhumation ne correspond pas à l'évolution du christianisme, ni d'un point de vue chronologique, ni géographique (Jones 1981, p. 15). En second lieu, la Gaule n'a probablement pas ressenti l'influence étrusque mise en évidence dans le phénomène romain, cette tradition étant plus spécifique à l'Italie ; en revanche, une survivance des traditions anciennes est parfois envisagée. La Tène moyenne (-150 à -120) se caractérise en effet par la pratique majoritaire de l'inhumation, mais la crémation est aussi présente et se développe particulièrement à La Tène finale (-120 à -25) où elle devient quasi systématique. Cette thèse avait par ailleurs été abordée par R. Nierhaus pour le Nord de la Gaule qui établissait ce fait sur la persistance de certaines traditions locales telle que celle des sépultures à tumulus (Van Ossel 1992, p. 209). Pourtant comme le rappelle justement P. Van Ossel, seules quelques régions ont conservé la pratique de l'inhumation, mais pour la grande majorité la crémation était la règle bien avant la conquête : « *On voit mal comment parler de survivance d'un rite dans un tel cas.* » (Van Ossel 1992, p. 209).

Dans ce contexte, il semble encore légitime de se préoccuper de la place qu'ont occupée les élites dans la diffusion de cette pratique funéraire. « *Certains groupes sociaux [sont en effet] porteurs de traditions familiales ou régionales inhumantes* » (Bost, Maurin 1992, p. 43). Cette théorie semble pouvoir être rapprochée, voire consolidée par le fait que l'inhumation est bien souvent plus précoce dans les grands centres urbains où se concentrent les notables et les aristocrates (Bost, Maurin 1992, p. 42), que dans les milieux ruraux plus conservateurs. Dans ce contexte rural, l'inhumation survient davantage au début du III^{ème} siècle, tandis qu'en milieu urbain on assiste plus tôt à une coexistence des deux pratiques qui peut débiter dès le I^{er} siècle après J.-C. et perdurer jusqu'au III^{ème} siècle, et ce aussi bien dans le Sud de la Gaule que dans le Nord (Bel *et al.* 1992, p. 16-17 ; Van Ossel 1992, p. 211). Ce constat plaide, par ailleurs, en faveur d'une évolution progressive. De plus, les centres urbains - et en particulier les colonies - ont pu jouer le rôle de moteurs dans la diffusion de ce renouveau de l'inhumation. Ch. Goudineau rappelle l'exemple de *Lugdunum* (Lyon) : « *La colonie fut déduite dans une zone où l'inhumation était encore bien représentée au I^{er} s. av. J.-C. Or, les premières tombes sont à incinération jusqu'à l'époque flavienne. Puis, dès le milieu du II^e siècle, l'inhumation réapparaît avec force.* » (Vidal 1992, p. 249).

En dernier lieu, une influence orientale comparable à celle décrite pour Rome a également été avancée par plusieurs auteurs (J.-J. Hatt, F. Cumont, M.-J. Vermaseren entre autres). La migration de commerçants dans le sud de la Gaule et de militaires sur la frontière germanique, a en effet pu favoriser la diffusion de l'inhumation (Van Doorselaer 1967, p. 68-76). J.-J. Hatt avait cherché des

preuves de ce phénomène par le recensement des traces de cultes orientaux en Gaule : en particulier à travers l'art funéraire, la sculpture, mais également grâce à l'étude des noms propres. Ces indices sont en particulier visibles aux II^{ème} et III^{ème} siècles après J.-C.

Bien que ces différents facteurs semblent insuffisants pour expliquer un changement si profond des pratiques funéraires, ils participent néanmoins au mouvement qui s'effectue depuis l'Italie. Aucun élément n'est réellement proposé pour expliquer l'influence de Rome dans ce phénomène : il semble que le fait que cette pratique soit attestée et se développe dans les territoires conquis suffise à établir le lien.